

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2014

Présent-e-s

Bureau :	CORNUZ	Eric	Ve	Président
	GIRARDET	Myriam	MCG	1 ^e vice-présidente
	DUAY DURAN	Dorine	PDC	2 ^e vice-présidente
	LEUENBERGER	Nathalie	PS	1 ^{ère} secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	2 ^e secrétaire
	HULLIGER	Jean-Philippe	AGTCM	Membre
	TILLMANN	Robert	PLR	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BROCARD	Eric	PS	
	BRULHART	Jean-Claude	PS	
	DUMALLE	Marcel	Ve	
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	
	GAETANINO	Marco	MCG	
	GIRARDET	Jean-François	MCG	
	HAMANN	Philippe	PDC	
	HAYES	Sasá	UDC	
	HERNOT	François	PS	
	HUBERT	Emile	UDC	
	INACIO	Marlène	MCG	
	ISWALA	Placide	PS	
	JIMENAY	Arthur	PDC	
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR [arrivée à 19h45]	
	MAC-KAY	Andreia	AGTCM	
	MASTOURA	Chadli	PS	
	ORLANDINI	Daniel	PLR	
	DE PRÉVILLE	Yves	Ve	
	REISS	André	UDC	
	ROBERT	Jacques	PS	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG	

Excusés :	TREMBLET	Laurent	PDC
	BOCCARD	Yolande	PDC

Assistent à la séance :

BOGET	Monique	PS	Maire
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif

AGTCM	A gauche toute et Couleurs meyrinoises	PS	Parti socialiste
MCG	Mouvement des citoyens genevois	UDC	Union démocratique du centre
PDC	Parti démocrate-chrétien	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin
PLR	Parti libéral-radical		

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 septembre 2014.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Délibération n° 2014-38 relative à l'octroi d'un droit de superficie à la coopérative Cité-derrière, sur les parcelles n° 10'615, 10'616 et 13'017, fe 51 du cadastre de Meyrin, propriété de la commune de Meyrin, situées aux 280-284, route de Meyrin.
5. Délibération n° 2014-39 relative aux opérations prévues par le dossier de mutation n° 30/2014, établi le 10 juillet 2014 par M. Adrien Kùpfer, ingénieur géomètre, et à la constitution d'une servitude de superficie au profit des Services industriels de Genève sur la parcelle n° 14850 en vue de l'implantation d'une chaufferie centralisée dans le PLQ Les Vergers.
6. Délibération n° 2014-37 relative à l'ouverture d'un crédit de construction complémentaire à la délibération n°33a/2004, d'un montant de **CHF 3'980'000.-**, destiné à couvrir les frais engendrés par les hausses conjoncturelles (2004-2014) et le redimensionnement du lac des Vernes.
7. Délibération n° 2014-36 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 348'000.-** destiné au transfert du réseau téléphonique communal sur la technologie VoIP "Voice over Internet Protocol".
8. Délibération n° 2014-34a relative aux indemnités allouées en 2015 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux. **Rapport de la commission des finances** (Mme Hayes, UDC).
9. Délibération n° 2014-35a relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2015, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. **Rapport de la commission des finances** (Mme Hayes, UDC).
10. Délibération n° 2014-24a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 12'945'750.-** en vue de la démolition de la crèche actuelle des Boudines et de la reconstruction de l'Espace de Vie Infantile (EVE) Cité-Parc comprenant 90 places à la journée et 120 places à mi-temps. **Rapport de la commission travaux publics et finances conjointe** (M. Hernot, S).
11. Délibération n° 2014-31a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 954'000.-** relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaire à la réalisation du quartier des Vergers pour la période 2015-2016. **Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc** (M. Iswala, S).
12. Délibération n° 2014-30a relative à l'octroi d'un crédit de construction d'un montant de **CHF 2'390'000.-** pour la réalisation d'un nouveau Jardin Robinson en surplomb du Lac des Vernes. **Rapport de la commission écoles et jeunesse & travaux publics conjointe** (M. Hernot, S).

13. Délibération n° 2014-21 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 327'000.-** destiné à l'acquisition de la parcelle n°12'131, propriété privée, d'une surface de 605 m² sise en zone de développement industriel et artisanal (ZDIA), située chemin de la Ramée 8b. **Rapport de la commission urbanisme et mobilité et finances conjointe** (M. de Préville, Ve).
14. Traitement de deux pétitions relatives à la politique du stationnement:
 - a) pétition concernant le parking du centre sportif de Maisonnex;
 - b) pétition demandant aux autorités meyrinoises de permettre à tous les Meyrinois de bénéficier des mêmes avantages concernant la mise en œuvre du nouveau système de stationnement en zone bleue. **Rapport de la commission urbanisme & mobilité élargie du 1^{er} octobre 2014.** (M. Tremblet, PDC).
15. Rapport des délégués à la commission consultative du Fonds communal énergie (M. Tillmann, PLR).
16. Annonces de projets.
17. Propositions individuelles.
18. Questions.

* * *

En préambule, **M. Cornuz** salue le Conseil administratif, le secrétaire général et son assistante, ainsi que la responsable des finances.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 septembre 2014.

Personne ne souhaitant faire de corrections, le président soumet au vote le procès-verbal, qui est **accepté par 28 oui et 1 abstention.**

* * *

2. Communications du Bureau

Il est donné lecture des courriers suivants :

a) **Daniel Orlandini démission du Conseil municipal**

Meyrin, le 4 novembre 2014,

Monsieur le Président,
Chers collègues,

C'est avec une forme de regret que je vous annonce ma volonté de démissionner du poste de conseiller municipal PLR sur Meyrin à la date du 30 novembre 2014.

En effet, mon activité professionnelle et la gestion de ma vie privée, ne me permettent plus de m'investir suffisamment et à la hauteur de la fonction que je souhaiterais remplir.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai eu l'honneur de suivre l'intense activité politique sur Meyrin. Les échanges furent parfois animés et souvent instructifs. Je ne manquerai pas de suivre la vie politique meyrinoise et de garder le contact.

Je remercie les conseillers administratifs, mes collègues du municipal et l'administration pour leur soutien et vous souhaite à toutes et à tous une bonne continuation.

Avec mes sincères et cordiales salutations.

Daniel Orlandini

Au nom du Conseil municipal, **M. Cornuz** prend acte de la démission et souhaite le remercier pour son investissement, son engagement et la qualité des échanges tant en séance plénière qu'en commission.

[Salve d'applaudissements].

b) **ACG- Décision du Fonds intercommunal du 29 octobre 2014**

M. Cornuz lit l'intitulé: *Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation pour la période 2014-2015-2016 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la contribution de la rénovation du Grand Théâtre, pour un montant total de CHF 3'000'000.-, versé sur 3 années, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art 60C LAC).*

Il rappelle que le droit d'opposition court jusqu'au 22 décembre.

c) Courrier de M. Antonio Mayoral remerciant le service des aînés de la Commune.

M. Cornuz résume la teneur du courrier. M. Mayoral tient à remercier le service des aînés pour l'accompagnement actif et de longue durée dont il a bénéficié notamment auprès de la responsable, en vue d'obtenir des rentes complémentaires à sa prestation AVS.

M. Cornuz se réjouit de l'efficacité du service communal, qui en tout cas a été fort appréciée par cette personne.

Il mentionne l'invitation de **l'Association des intérêts de Cointrin** qui organise son arbre de Noël le mardi 16 décembre 2014 à 19h à la salle de Cointrin, soit à la date du prochain Conseil municipal.

Enfin, pour le bon fonctionnement de la séance, il précise que chaque groupe devra faire part de sa position relative au budget 2015. Il passera ensuite aux éventuels amendements qui s'effectueront en débats libres sans limitation de prises de paroles. Il rappelle que le règlement du Conseil municipal l'autorise à mettre un terme au débat si cela s'avère nécessaire.

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Elections des Conseils administratifs et municipaux 2015

Nous vous informons que le Conseil d'Etat a fixé la prestation de serment des maires, conseillers administratifs et adjoints des communes genevoises au vendredi 29 mai 2015 à 17h00 à la Cathédrale de Saint-Pierre. Cette cérémonie sera suivie d'une réception populaire dans la cour de l'Hôtel de Ville.

En outre, la séance d'installation du Conseil municipal aura lieu le mardi 2 juin 2015, pour autant que l'élection ait été validée à cette date.

Dépassement ligne budgétaire 11.000.318.11

Nous vous informons que la ligne Police Municipale *11.000.318.11 Frais de surveillance* aura un dépassement estimé à CHF 8'000.-. Ce dépassement est dû à la mise en place de la procédure Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) pour un marché de services de sécurité. Le coût de cette procédure s'est élevé à CHF 20'274.55.

Séance du 7 octobre 2014, questions de Mme Hayes

Conteneurs à déchets organiques à la rue de la Prulay 40 à 48

Suite à un accord récent avec les représentants des propriétaires, du mois de novembre au mois de mars inclus, deux conteneurs à déchets organiques seront à la disposition des usagers, essentiellement pour les déchets de cuisine. En raison des besoins saisonniers, du mois d'avril au mois d'octobre, deux conteneurs supplémentaires seront installés pour les déchets de cuisine et de jardin.

Entretien de la haie qui jouxte le chemin rouge

Cette haie arbustive, située au niveau des numéros 40 à 48 de la rue de la Prulay, est taillée par le service de l'environnement du côté du chemin, et par une entreprise mandatée par le propriétaire du côté du parking privé. Toutefois, la taille de cette haie n'est pas effectuée de manière géométrique, mais au contraire libre, de façon à favoriser un développement naturel propre à chacune des espèces plantées.

Eclairage du centre œcuménique

Le service de l'UTE a effectivement constaté une luminosité insuffisante dans la rampe d'accès à la chapelle du centre œcuménique. Dans le cadre du remplacement des luminaires dans le secteur de la Cité, les parkings P1 et P2 seront pourvus de nouveaux éclairages bien plus efficaces. Une fois remplacés, un nouveau contrôle sera effectué. Si l'éclairage demeurerait toujours insuffisant, le service de l'UTE demandera aux propriétaires du centre œcuménique de modifier le dispositif d'éclairage.

Séance du 7 octobre, question de M. Tillmann

Place pour handicapés en face du cabinet de physiothérapie

La place "handicapé" ne bénéficie d'aucune réglementation de temps. De ce fait, un véhicule présentant un signal "handicapé" sur le pare-brise peut stationner sans limite.

L'utilisation de ces places peut toutefois, sur demande, être limitée à 3h, ce qui permet une meilleure rotation des véhicules.

Dans le cas d'espèce, la place se situe sur fond privé. La rue appartient en effet à la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) et est gérée par la régie Naef.

Toute demande de nouvelle réglementation sur cette parcelle doit être adressée par la FPLC ou par la régie à la Direction générale des transports (DGT).

M. Tillmann regrette que la Commune soit contrainte par ce type de lois. Il a transmis une photo à M. Tschudi sur laquelle figurait la voiture avec le logo handicapé devant les moloks. La personne a eu une contravention alors que la

personne qui prend possession de la place handicapé 3 ou 4 jours par semaine n'a rien reçu. Il s'agit d'une distorsion de la loi.

* * *

4. Délibération n° 2014-38 relative à l'octroi d'un droit de superficie à la coopérative Cité-derrière, sur les parcelles n° 10'615, 10'616 et 13'017, fe 51 du cadastre de Meyrin, propriété de la commune de Meyrin, situées aux 280-284, route de Meyrin.

M. Tschudi annonce que, suite à l'engagement d'une juriste au Service de la surveillance des communes, cette dernière a remarqué plusieurs imprécisions dans les textes des deux délibérations, du point 4 et 5 de l'ordre du jour. Les projets des deux délibérations n'ont pas changés sur le fond, tant pour le droit de superficie que l'implantation de la chaufferie centralisée. Il s'agit donc de revoter ces deux délibérations corrigées par la surveillance des communes.

Dans la délibération n° 2014-38, **M. Tschudi** précise qu'il manquait deux numéros de parcelle, ainsi que deux numéros de rue, soit 280 à 284 route de Meyrin.

Sur la deuxième délibération, soit la n° 2014-39, il manquait une référence au dossier de mutation et le numéro de parcelle était inexact. Ses erreurs d'écriture et de relevés parcellaires peuvent surprendre, mais par manque de ressources compétentes au niveau juridique dans la Commune, l'administration se réfère aux compétences des mandataires et visiblement, il y a eu des erreurs à ce niveau.

Aujourd'hui, les procédures se complexifient, ce qui était accepté il y a quelque temps, ne passe plus. La bonne nouvelle est que la nouvelle juriste du Service de la surveillance des communes est disposée à analyser les délibérations avant qu'elles ne soient déposées au municipal.

En conclusion, **M. Tschudi** invite les conseillers municipaux à voter les deux délibérations.

M. Cornuz est obligé, néanmoins, de demander si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

M. Girardet exprime sa satisfaction face au plan de la délibération n° 2014-39 qui indique clairement l'emplacement de la chaufferie, conformément à la demande qui avait été faite le mois dernier. Son souci était de savoir si elle empiétait sur le terrain de rugby, ce qui ne semble pas être le cas. La construction de gradins côté Salève est donc tout à fait envisageable.

M. Jimenay est heureux de permettre au Conseil administratif d'améliorer le patrimoine, et les revenus qu'il peut générer, en facilitant la création de logements à travers le système de coopératives. Il est, toutefois, attristé que des erreurs de nomenclature donnent lieu à de nouvelles délibérations par le simple fait d'une juriste tatillonne. Il conclut en annonçant que le groupe PDC soutiendra la création de 18 logements dont la remise est prévue courant 2018, ainsi que la délibération n° 2014-39.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Cornuz** soumet aux voix la **délibération n° 2014-38**,

relative à l'octroi d'un droit de superficie à la coopérative Cité-derrière, sur les parcelles n° 10'615, 10'616 et 13'017, fe 51 du cadastre de Meyrin, propriété de la commune de Meyrin, situées aux 280-284, route de Meyrin

Vu la délibération votée le 11 octobre 1988 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 150'000.- destiné à l'étude de mise en valeur des parcelles n^{os} 10'613, 10'615, 10'616 et 13'017, fe 10, propriétés communales;

Vu l'étude qui montre la faisabilité de cette opération;

Vu la délibération no 45a/2005 relative à la constitution de servitudes de passage, d'empiètement et de distance et vue droite sur la parcelle no 13'017, fe 10, propriété communale, au bénéfice de la parcelle n° 10'611, fe 10, propriété des consorts Kobel;

Vu l'image directrice de la planification territoriale 2009-2011-2013 dans laquelle l'implantation de nouveaux bâtiments faite par le bureau Hoffmann+Dunoyer de Cointrin est intégrée;

Vu l'arrivée du TCMC et la création de la tranchée couverte qui réduisent massivement le volume du transport individuel;

Vu le réaménagement de la place du village et le lien rétabli entre les deux côtés de la route de Meyrin;

Vu le patrimoine construit à Meyrin-Village, sa préservation et l'harmonisation avec d'autres futures constructions;

Vu l'opportunité urbanistique de pouvoir fermer la place du village, de dynamiser le centre villageois par la création de commerces au rez-de-chaussée et de 18 logements en régime coopératif;

Vu la délibération n° 2011-07a, adoptée à l'unanimité le 19 avril 2011, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 753'000.- destiné à l'étude d'un bâtiment mixte, logements et commerces, au 280, route de Meyrin (point 29 de l'image directrice des locaux, version 3'2), incluant un concours d'architecture selon SIA 142;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme et mobilité & finances conjointe du 12 décembre 2012 validant le programme et le choix d'une coopérative de logement;

Vu le concours d'architecture SIA 142 qui s'est déroulé du 26 au 27 mars 2014 en présence de 11 membres du jury et 5 experts;

Vu le choix du jury, qui à l'unanimité a désigné le projet "*GIMMICK*" du bureau P-2L I ARCHITECTES, établi à Soral, comme lauréat et la proposition au maître d'ouvrage de leur attribuer le mandat de construction;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme et mobilité du 3 juin 2014 présentant les projets et le lauréat issus du concours d'architecture;

Vu le vernissage le 25 juin 2014 et l'exposition du 23 juin au 6 juillet 2014 au Pavillon Sicli du concours pour la construction de logements au 280, route de Meyrin;

Vu le rapport de la commission urbanisme et mobilité & finances conjointe du 17 septembre 2014, où un projet d'octroi de DDP à la coopérative Cité derrière a été préavisé à l'unanimité;

Vu l'opportunité pour la Commune de percevoir une rente de superficie, estimée à CHF 67'100.-/ an;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme & mobilité et finances conjointe;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 novembre 2014;

D E C I D E

PAR 29 OUI

à la majorité qualifiée

1. d'annuler la délibération du 7 octobre 2014 portant sur l'octroi d'un droit de superficie à la coopérative Cité derrière sur la parcelle n° 10'616, fe 51 du cadastre de Meyrin, propriété de la commune de Meyrin, située au 280, route de Meyrin,
2. d'autoriser le Conseil administratif à conclure un droit de superficie distinct et permanent sur les parcelles n° 10'615, 10'616 et 13'017, propriétés de la Commune, situées aux 280 à 284, route de Meyrin, avec la coopérative Cité derrière pour une durée de nonante neuf (99) ans dès l'inscription de l'acte au Registre foncier, et pour une rente annuelle de superficie de CHF 67'100.- correspondant à $(1'882 \text{ m}^2 \times \text{CHF } 688.- \times 4\%) + (445 \text{ m}^2 \times \text{CHF } 688.- \times 5\%)$, selon le projet de DDP établi le 27 juin 2014 par le bureau de géomètre jcwasser SA et le projet de promesse de constitution de droit de superficie établi le 22 juillet 2014 par Me Costin van Berchem,
3. de charger le Conseil administratif de négocier les conditions du droit de superficie et procéder aux mises à jour nécessaires au Registre foncier pour ce qui concerne toutes les inscriptions (annotation, mention, gage, servitude) et procéder à la création de toutes les servitudes utiles à la viabilité du projet,

4. de charger le Conseil administratif d'établir avec la coopérative Cité derrière une convention dans laquelle sont régies les conditions d'attribution des appartements, sur la base des critères appliqués par la Fondation Nouveau Meyrin,
5. de demander au Conseil administratif de conditionner l'octroi d'un droit de superficie, à l'obtention d'une autorisation de construire en force en 2016 et une réalisation dans un délai maximal de deux ans,
6. de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier,
7. qu'en conformité de l'article 50, alinéas 1, 2 et 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, les contrats et tous documents notariés relatifs à ces opérations soient signés par le Conseil administratif.

* * *

5. Délibération n° 2014-39 relative aux opérations prévues par le dossier de mutation n° 30/2014, établi le 10 juillet 2014 par M. Adrien Küpfer, ingénieur géomètre, et à la constitution d'une servitude de superficie au profit des Services industriels de Genève sur la parcelle n° 14850 en vue de l'implantation d'une chaufferie centralisée dans le PLQ Les Vergers.

M. Cornuz rappelle que le conseiller administratif a donné précédemment les explications sur la raison du vote de cette délibération.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière et ne souhaitant s'exprimer, le président soumet au vote la **délibération n° 2014-39,**

relative aux opérations prévues par le dossier de mutation n° 30/2014, établi le 10 juillet 2014 par M. Adrien Küpfer, ingénieur géomètre, et à la constitution d'une servitude de superficie au profit des Services industriels de Genève sur la parcelle n° 14850 en vue de l'implantation d'une chaufferie centralisée dans le PLQ Les Vergers

Vu les différentes délibérations, résolutions, études, plan directeur de quartier, modification des limites de zones précédant le plan localisé de quartier;

Vu la résolution n°15b/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'adhésion du futur quartier des Vergers au concept "écoquartier";

Vu le plan localisé de quartier n°29'674-526 adopté par le Conseil municipal le 16 novembre 2010 et par le Conseil d'Etat le 6 avril 2011;

**Séance du 18 novembre 2014
tenue en séance ordinaire**

Vu le concept énergétique du quartier, daté de mai 2010 et élaboré dans le cadre du PLQ susmentionné afin de répondre à l'exigence formulée par l'article 6 al. 12 de la Loi sur l'énergie (Len L 2 30);

Vu l'ensemble des résolutions et délibérations votées depuis 2005 à ce jour concernant ce quartier;

Vu la délibération n° 2013-09a adoptée le 16 avril 2013 relative à la modification de l'état cadastral des parcelles concernées par le PLQ n° 29'674 "LES VERGERS" et à l'adoption du Tableau de mutation n° 42/2011;

Vu la signature le 28 mai 2013 du projet d'acte de "Division, réunion, attribution, extension-dégrévement, création de servitudes et ajustement divers - Les Vergers" par l'ensemble des propriétaires du PLQ Les Vergers;

Vu la signature par l'ensemble des parties du protocole d'accord avec SIG le 11 novembre 2013, fixant les conditions et modalités en lien avec le déploiement d'une chaufferie centralisée et d'un réseau de chaleur aux Vergers;

Vu la construction imminente de 30% environ du quartier pour une livraison prévue en 2016 et les besoins en chauffage de ces futur logements;

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979;

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT);

Vu la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD);

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu la loi sur le domaine public du 24 juin 1961;

Vu la demande des Services industriels de Genève dans leur courrier du 4 juillet 2014 de modifier l'état parcellaire de la parcelle n° 14'599 de manière à inclure toute la surface de la chaufferie dans le domaine privé communal et d'inscrire une servitude au bénéfice des SIG;

Vu le dossier de mutation et le plan de servitude établis par le bureau de géomètre Adrien Küpfer les 10 et 11 juillet 2014;

Vu le projet d'acte notarié établi par Maître Vincent Bernasconi, notaire à Genève;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 novembre 2014;

D E C I D E

PAR 29 OUI

à la majorité qualifiée

1. d'annuler la délibération du 7 octobre 2014 portant sur la mutation parcellaire du domaine public communal au domaine privé communal de la parcelle n° 14'599 avec constitution d'une servitude de superficie au profit des Services industriels de Genève sur ladite parcelle en vue de l'implantation d'une chaufferie centralisée dans le PLQ Les Vergers,
2. d'accepter les opérations prévues par le dossier de mutation n° 30/2014, établi le 10 juillet 2014 par M. Adrien Küpfer, ingénieur géomètre, et par le projet d'acte notarié, établi les 20 et 21 août 2014 par Me Vincent Bernasconi, soit:
 - la division des parcelles n^{os} 14599 et dp 14603, propriété de la Commune, en quatre sous-parcelles n^{os} 14599A, 14599B, dp 14603A et dp 14603B,
 - la désaffectation de la sous-parcelle n° dp 14603B, d'une surface de 186m², du domaine public communal,
 - le transfert de la sous-parcelle n° 14599B du domaine privé au domaine public communal,
 - la réunion des sous-parcelles n^{os} 14599A, 14603B en la nouvelle parcelle n° 14850 et des sous-parcelles n^{os} 14599B et dp 14603A en la nouvelle parcelle n° dp 14603,
 - les divers ajustements de mention et de servitude nécessaire,
3. d'autoriser l'inscription d'une servitude de superficie, inscrite sur la parcelle n° 14'850 au bénéfice des Services industriels de Genève (SIG) selon le plan de servitude N° 30/2014, établi le 11 juillet 2014 par M. Adrien Küpfer, ingénieur géomètre, et le projet d'acte notarié, établi les 20 et 21 août 2014 par Me Vincent Bernasconi, annexés à la présente délibération,
4. d'autoriser le Conseil administratif à signer l'acte notarié et la convention de servitude relatifs à cette opération.

* * *

6. Délibération n° 2014-37 relative à l'ouverture d'un crédit de construction complémentaire à la délibération n° 33a/2004, d'un montant de CHF 3'980'000.-, destiné à couvrir les frais engendrés par les hausses conjoncturelles (2004-2014) et le redimensionnement du lac des Vernes.

M. Tschudi explique que cette délibération était annoncée depuis 2009 environ, car il a fallu, à ce moment-là, se prononcer sur un nouveau projet de lac. Depuis la délibération de 2004, l'Etat a revu ses exigences en matière de protection du Nant-d'Avril, en demandant un débit de restitution des eaux beaucoup plus faible. En 2009, la commission urbanisme et mobilité s'est penchée sur la question et a

analysé différentes variantes. Elle a finalement retenu la solution dite du "Grand lac", la moins coûteuse, et qui correspondait mieux à la volonté populaire, suite à l'acceptation de l'initiative datant de 2004. Le projet de lac est donc passé de 14'000m² à 25'000m² et a pris en compte certaines améliorations, dont notamment des points que les opposants à l'initiative avaient reprochés dans le projet initial. En agrandissant le lac, le marnage [*fluctuations du niveau de l'eau*] devenait moins important.

M. Tschudi rapporte que certains souhaitaient faire payer au Canton le surenchérissement des coûts suite à ses nouvelles exigences, mais ce dernier a rappelé que la gestion relevait du niveau communal. En conclusion, le Conseil administratif est très heureux de présenter enfin cette délibération pour un montant que les mandataires ont réussi à diminuer à quatre millions environ.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Cornuz** fait part de la proposition du Bureau de renvoyer cet objet en commission travaux publics.

M. Girardet souhaite poser une question afin que le Conseil administratif puisse y répondre lors de la commission. Suite à des recherches sur le dossier de 2004 à 2009, il a constaté que le prix annoncé était de 8 millions. En additionnant tous les montants investis y compris la présente délibération, on arrive à un total de 14 millions, alors qu'il n'y a pas eu de changements par rapport à ce qui avait été présenté en 2009. On prétend justifier cette hausse par l'augmentation du prix de la construction. Or, cette dernière se monte à environ 5% par année; le total devrait, dès lors, avoisiner les 8.4 millions. De plus, en 1998, le coût était estimé à cinq millions et demi. **M. Girardet** ne comprend donc pas ce surcoût et espère que le Conseil administratif apportera les réponses adéquates.

M. Hamann demande que l'objet soit également renvoyé en commission finances.

Plus personne ne demandant la parole, **M. Cornuz** met aux voix le renvoi de la **délibération n° 2014-37 en commission des travaux publics et finances conjointe** qui est **accepté par 28 oui et 1 non**.

M. Cornuz apprend que Mme Bocard vient d'annoncer qu'elle était souffrante et ne serait pas en mesure d'assister à la séance. Ayant oublié de le faire en préambule, le président souhaite remercier le public, dont il admire l'effort de venir assister à cette séance.

* * *

7. Délibération n° 2014-36 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 348'000.- destiné au transfert du réseau téléphonique communal sur la technologie VoIP "Voice over Internet Protocol".

M. Devaud rappelle que la centrale téléphonique actuelle a été mise en service en 2001. Aujourd'hui, cette installation est obsolète, élément confirmé par le service

de maintenance, qui a spécifié qu'il ne serait plus en mesure de remplacer les pièces, ces dernières n'étant plus fabriquées.

L'administration étant répartie sur plusieurs sites, et dans l'objectif de rationaliser les coûts de télécommunication comme le souhaitait plusieurs conseillers municipaux, celle-ci s'est penchée sur la nouvelle technologie VoIP pour centraliser les équipements en un seul point. Pour pouvoir bénéficier de cette technologie, il était indispensable d'avoir une connexion fibre optique entre les bâtiments, dont 95% du réseau est installé. Il manque encore le centre sportif de Maisonnex, où l'installation sera effectuée lors du prolongement du tram vers St-Genis. En effet, le coût des fouilles pour ce type d'installation étant considérable, le Conseil administratif a décidé d'attendre les travaux de prolongement du tram pour le faire.

L'entrée en matière étant acceptée, **M. Cornuz** ouvre le débat sur le renvoi en commission.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Cornuz** met aux voix le renvoi de la **délibération n° 2014-36** en **commission gérance et entretien des bâtiments** qui est **accepté par 29 oui, soit à l'unanimité.**

* * *

8. Délibération n° 2014-34a relative aux indemnités allouées en 2015 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux. Rapport de la commission des finances (Mme Hayes, UDC).

et

9. Délibération n° 2014-35a relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2015, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. Rapport de la commission des finances (Mme Hayes, UDC).

Mme Hayes procède à la lecture du rapport des commissions des finances relatives au Budget 2015:

"Le 25 septembre M. Devaud annonce que, conformément à la formulation du processus budgétaire adopté il y a quelques années, l'examen du budget 2015 commence avec la présentation du budget par prestations publiques.

Le secrétaire général explique la méthode de procéder pour l'étude du budget et il annonce que, désormais, le budget et le plan des investissements seront pris en charge par le service des finances.

M. Devaud annonce que le plan des investissements sera présenté sur 10 ans accompagné d'un plan financier, donnant ainsi un aperçu probable de l'évolution des finances de la Commune.

Estimation du plan financier 2014-2023

La cheffe des finances donne l'estimation du plan financier 2014-2023 et indique que la Commune vit un développement important et que le plan financier montre clairement le besoin d'avoir des recettes additionnelles pour financer le coût d'exploitation supplémentaire et elle annonce que pour faire face à cette augmentation, sont nécessaires, soit des recettes fiscales additionnelles (nouvelles personnes morales, changement de législation) ou augmentation du centime additionnel. Ou encore une diminution des prestations actuelles et une réflexion doit être faite sur le gel ou le report de certains investissements.

*Un commissaire remarque qu'une augmentation du centime additionnel paraît inévitable, mais nécessite une discussion approfondie.
Il faut, par ailleurs, veiller à maintenir la masse salariale préservant les postes actuels sans les multiplier.*

M. Devaud conclut en précisant que des décisions politiques ont été prises dans les projets d'envergure et doivent être maintenus.

Le 30 septembre, il y a une discussion sur le plan des investissements, qui est comme une feuille de route. Au moment de voter les délibérations, les conseillers municipaux pourront se prononcer sur leur pertinence, car les montants peuvent évoluer.

On passe à l'examen du plan et un commissaire exprime son sentiment: lui, comme les autres conseillers d'ailleurs, n'ont « rien à dire » car le plan est élaboré par le Conseil administratif et le Conseil municipal devrait prendre une part plus active à cette élaboration.

Le 8 octobre, lors de la présentation des nouvelles demandes de postes RH, on annonce que, selon une demande explicite formulée par la commission du 18 septembre, on produira un document synthétique des 19 nouvelles demandes de postes.

Les responsables des services concernés demandant de nouveaux postes présentent leurs requêtes, qui correspondent à leur besoins, mais le préavis sera donné par les commissaires lors de la séance RH.

Le 9 octobre 2014, le Conseil administratif présente le projet du budget de fonctionnement communal pour 2015, qui est équilibré, et présente un excédent de CHF 600'000.-.

On observe une augmentation des recettes de 6% par rapport au budget 2014 et une augmentation des charges de 5%.

M. Devaud annonce qu'on va au-devant de quelques années difficiles, mais le budget 2015 a été calculé encore à 43 ct.

On passe donc à l'examen des services.

Information et communication

Le service information et communication informe qu'il va subir une nouvelle restructuration, dû au départ du chargé de communication et au départ à la retraite du responsable des ressources humaines, courant 2015.

Les charges de CHF 1'524'338.- sont préavisées favorablement par les commissions information et communication et finances. Pour les revenus de CHF 110'000.- le préavis est de 14 oui pour la commission information et communication et pour les finances 13 oui et 1 abstention.

Théâtre Forum Meyrin

Concernant le service de la culture - Théâtre Forum Meyrin, l'administrateur nous informe que des travaux importants vont être entrepris. Réfection du sol de la cuisine, mais surtout le changement des gradateurs lumière et du son de la salle de spectacle, conformément au vote du Conseil municipal.

Le théâtre restera fermé plusieurs mois, de fin mars au 10 août, avec quelques périodes d'ouverture entre deux et il y aura 4 spectacles en moins.

On préavisé favorablement, à l'unanimité, les charges de CHF 2'702'300.- et les revenus de CHF 849'600.-.

Bibliothèque

La Bibliothèque suit l'évolution normale des goûts et demandes du public, bien gérés par le responsable et ses collaborateurs.

Les charges de CHF 226'700.- et les revenus de CHF 4'000.- sont préavisés favorablement par les deux commissions.

Culture

Le service de la culture est présenté par la responsable et elle nous informe qu'à partir de juin 2015, la Villa du Jardin alpin reviendra entièrement au service de la culture avec des présentations et des activités et manifestations destinées aux enfants et autre public.

Les charges de CHF 775'500.- et les revenus de CHF 22'000.- sont préavisés favorablement par les deux commissions.

Petite enfance

La responsable du service de la petite enfance nous informe qu'il y aura des changements importants.

L'entrée en fonction de l'EVE de Monthoux et la réfection complète de la crèche et garderie des Boudines, qui prendra le nom de EVE Cité-Parc, sont deux projets majeurs. L'école de Monthoux offrira 90 places pour les petits enfants et 18 places pour les bébés, dont 8 places supplémentaires pour les bébés.

On préavisé favorablement à l'unanimité les charges de CHF 1'282'000.- et les revenus pour CHF 2'398'640.-.

Développement social et emploi

La responsable du service développement social et emploi, explique que son service a pu élaborer une politique de mise en œuvre et le service peut travailler

valablement. Elle demande une augmentation de CHF 46'500.- pour mettre en place des stages à l'Antenne objectif emploi.

On procède au préavis pour les charges de CHF 1'699'770.- pour la commission développement social et emploi : 11 oui, et 3 abstentions, pour les finances, 10 oui et 4 abstentions, concernant les revenus de CHF 56'000.- la commission développement social et emploi préavise favorablement, et la commission finances préavise 10 oui et 4 abstentions.

A propos de la ligne écoles et jeunesse, la responsable informe que les revenus ont augmenté du fait que le Conseil municipal a voté une augmentation de CHF 1.- par repas par enfant aux cuisines scolaires.

Un débat animé s'engage concernant le prix réel du repas, qui est facturé à la commune à CHF 8.90 et que les parents payent CHF 8.50.

Il ne faut pas oublier que la Commune doit encore ajouter à ce prix les frais inhérents à la gestion des cuisines scolaires, qui porterait le réel à environ CHF 11.- par enfant. Suite à une demande explicite d'un commissaire, la cheffe des finances s'engage à calculer le juste prix.

On passe au préavis des charges CHF 2'906'226.-: la commission école 12 oui et 2 abstentions, commission finances 12 oui et 2 abstentions. Pour les revenus de CHF 950'500.-, commission école et jeunesse 12 oui et 2 abstentions et commission finances 12 oui et 2 abstentions.

La responsable du développement social et emploi annonce que, en raison du changement de calcul de la FASE, le service subit une augmentation considérable par rapport au budget 2014.

On passe au préavis pour les charges de CHF 2'272'550.-, qui est accepté à l'unanimité par les deux commissions.

Police municipale

Le service de la police municipale informe que les contrôleurs des parkings opèrent normalement et qu'en outre des amendes, ils renforcent nos agents de la police municipale pour permettre à ceux-ci d'être plus présents sur le terrain.

On procède au préavis des charges pour CHF 329'000.- acceptés à l'unanimité par les deux commissions ainsi que les revenus de CHF 1'012'000.-.

Le Capitaine du service du feu annonce qu'il a atteint le nombre de 60 pompiers volontaires et que, désormais, l'Etat-major est au complet.

On préavise favorablement les charges pour CHF 1'260'120.- avec 14 oui pour la commission sécurité et pour les finances 13 oui et 1 abstention. Pour les revenus de CHF 180'000.-, les deux commissions préavisent favorablement.

Protection civile

La protection civile est présentée par son responsable. Il annonce que cette année il y a eu moins de locations par l'armée de nos 170 abris PC, donc moins de revenus.

Les deux commissions préavisent favorablement les charges de CHF 126'102.- et les revenus CHF 70'118.-.

Aînés

La responsable du service des aînés annonce une augmentation de 18% de personnes en âge d'AVS, mais le service assume au mieux ce surcroît de travail. Les deux commissions préavisent favorablement les charges de CHF 763'800.- et les revenus de CHF 197'700.-.

Urbanisme, travaux publics et énergie

Le service de l'urbanisme, et plus précisément le département de l'énergie, présenté par son chef de projet, annonce que, grâce aux équipements solaires, on a réduit considérablement les charges, et grâce au chauffage à distance, la consommation de mazout de 25% et de CO₂ de 11%. Meyrin vient d'obtenir un prix européen le Gold Award comme Cité exemplaire de l'énergie.

Le chef du service de l'urbanisme annonce que Meyrin va au-devant de gros projets avec le quartier des Vergers.

Il y a des sommes importantes qui reviennent à la Commune concernant les recettes d'assainissement versées par la FIA et d'autres qui vont tomber ultérieurement.

Les deux commissions procèdent au préavis unanime pour les charges de CHF 1'070'652.- et pour les revenus de CHF 3'337'002.-.

Environnement

Le responsable du service de l'environnement, annonce que son service ne procédera plus à l'enlèvement des déchets industriels de nos entreprises, en conformité avec les exigences fédérales.

On procède au préavis des charges de CHF 3'574'750.- qui est accepté à l'unanimité ainsi que les revenus de CHF 150'000.- par les deux commissions.

Etat civil

La responsable du service de l'Etat civil, annonce que sur demande du conseiller d'Etat, M. Maudet, l'état civil des communes de Satigny, Russin et Dardagny sont groupées à celui de Meyrin, ce qui donnera un surcroît de travail à notre service; les frais inhérents à ce transfert seront pris en charge par les communes concernées. Le service devra aussi s'occuper de la préparation des dossiers préliminaires pour les naturalisations, selon la demande de M. Maudet.

On passe au préavis pour les charges de CHF 55'450.- et revenus CHF 190'000.- acceptés à l'unanimité par les deux commissions.

Sports

Le responsable du service des sports, informe que l'installation de panneaux solaires a permis une économie d'électricité non négligeable et que les installations sportives subissent toujours des aménagements supplémentaires.

On passe au préavis pour les charges de CHF 3'564'800.- et les revenus de CHF 1'234'000.-. Ils sont acceptés à l'unanimité par les deux commissions.

Gérance et entretien des bâtiments

Le responsable du service de gérance et entretien des bâtiments informe qu'il y a des travaux à faire dans l'école de Meyrin-village. Une discussion s'engage, car ces travaux ne doivent pas faire partie du budget mais d'une délibération séparée et ce montant de CHF 140'000.- n'est pas accepté et sera retiré de la ligne budgétaire en diminution des charges.

On passe au préavis pour les charges de CHF 5'403'250.- pour la commission gérance 8 oui, 1 non, 5 abstentions, pour la commission finances 7 oui, 3 non et 4 abstentions; pour les revenus de CHF 1'061'225.-, la commission gérance 13 oui, 1 abstention et la commission finances 13 oui et 1 abstention.

Secrétariat général

Le secrétaire général, présente son service et annonce que, dans cette année électorale, le service aura un surcroit considérable de travail, avant et après les élections.

Il annonce qu'en 2015, on n'organisera pas de Forum économique, mais Mme Noël mettra sur pied plusieurs manifestations pendant l'année 2015 pour accueillir de nouvelles entreprises.

D'autre part, dans le budget, on a augmenté les frais destinés aux verbalistes toujours très sollicités.

La Flexicard passera à CHF 38.- montant qui couvre exactement le prix d'achat.

Un commissaire demande qu'on garde le prix à CHF 35.-. On passe au vote pour cette proposition, qui est refusée par 8 non, 5 oui et 1 abstention.

On préavise les charges pour CHF 1'690'167.- avec 14 oui pour la commission finances.

Pour les revenus de CHF 197'000.- on préavise avec 13 oui et 1 abstention pour la commission finances.

Ressources humaines

Le responsable prend la parole pour présenter son service RH.

Il annonce qu'il va réorganiser son service afin d'améliorer la traçabilité des formations, des entretiens, etc.

Il explique la différence entre les contrats de travail CDD et CDI et leur incidence sur les finances.

Il commente les postes RH qui sont demandés par les différents services.

On passe donc au préavis les 19 postes de travail demandés, dont 3 stagiaires et 3 changements de contrats CDD en CDI.

TFM tech. multimédias 50% CDD en CDI: 8 non, 6 oui

Concernant les postes d'éducateurs, qui vont suivre, un commissaire propose de voter pour 3 postes au lieu de 4, considérant qu'il ne paraît pas obligatoire d'engager autant de personnel seulement pour une augmentation de 8 enfants.

Il lui est précisé que la loi est très stricte concernant les bébés et en l'occurrence, il s'agit de 8 places de bébés supplémentaires, donc on ne peut pas faire autrement.

Le commissaire retire sa proposition.

<i>PEF éducateur enfant 80%</i>	<i>14 oui</i>
<i>PEF éducateur enfant 80%</i>	<i>14 oui</i>
<i>PEF auxiliaire éducatif 80%</i>	<i>14 oui</i>
<i>PEF assistant socio-éducatif 80%</i>	<i>12 oui et 2 abstentions.</i>
<i>CLT assistant adm. 20%</i>	<i>8 non et 6 oui</i>
<i>SGE assistant courrier 20%</i>	<i>14 oui</i>
<i>SGE gestionnaire projet 100%</i>	<i>8 non et 6 oui</i>

Au sujet de ce poste d'assistant du secrétaire général, un commissaire propose de venir au Conseil municipal avec une délibération proposant un poste moins onéreux avec un profil inférieur.

<i>SGE assistant sup. informatique 60%</i>	<i>8 non et 6 oui</i>
<i>SGE 3 postes de stagiaires à 300%</i>	<i>14 oui</i>
<i>UTE appui admin., en CDD 40%</i>	<i>14 oui</i>
<i>FIN comptable expérimenté 80%</i>	<i>8 non et 6 oui</i>
<i>FIN aide comptable 100%</i>	<i>14 oui</i>
<i>FIN taxateur 80%</i>	<i>14 oui</i>
<i>POL 50% pour le chef de la police</i>	<i>8 non et 6 oui</i>
<i>POL 30% réceptionniste</i>	<i>10 oui et 4 abstentions.</i>
<i>POL 10% guichet état civil</i>	<i>14 oui</i>
<i>AOE conseil insertion 80% CDD en CDI</i>	<i>8 non et 6 oui</i>
<i>AOE conseil insertion 40% CDD en CDI</i>	<i>8 non et 6 oui</i>

Ces deux derniers postes ne sont pas remis en question, donc les montants des CDD resteront dans le budget 2015, mais on procédera à une délibération pour reconduire ces contrats pour une autre période de temps allant de 3 à 5 ans, qui sont préavisés à l'unanimité.

On passe au préavis:

<i>Pour les charges de CHF 39'926'668.-:</i>	<i>8 oui et 6 non.</i>
<i>Pour les revenus de CHF 482'836.-:</i>	<i>13 oui et 1 abstention.</i>

Plan financier – totaux finaux

La responsable des finances présente le plan financier.

Elle entend utiliser les compétences actuelles au mieux en informatisant au maximum et en réorganisant le service avec les postes qu'elle vient d'obtenir.

Elle explique que l'Etat procède aux estimations des recettes fiscales et les projections sont aussi intéressantes qu'ardues à comprendre.

Il ressort que la commune de Meyrin est une commune qui se porte bien, donc en raison de sa bonne situation financière, l'Etat distribue aux autres communes, de ce fait Meyrin est contributeur et n'est pas favorisée par la manne de l'Etat.

On passe au préavis:

Pour les charges de CHF 24'974'667.-

11 oui et 3 abstentions.

Pour les revenus CHF 85'216'413.-

11 oui et 3 abstentions.

Concernant le service RH et les nouveaux postes demandés ainsi que ceux qui viennent d'être votés, il y a évidemment un changement des charges.

Avant de préavisier les totaux finaux, la responsable des finances indique les diverses modifications survenues, suite aux discussions des séances précédentes et à l'examen du budget 2015.

Les charges totales sont ainsi portées à CHF 96'288'345.- et les revenus à CHF 97'820'779.-, créant un excédent de CHF 1'532'434.-.

M. Devaud propose d'enlever les recettes de la taxe professionnelle de CHF 1'000'000.- pour ne pas avoir un excédent aussi important.

La proposition est acceptée par 6 oui, 1 non et 7 abstentions.

On passe donc au préavis comme mentionné ci-dessous:

Charges CHF 96'288'345.-

8 oui, 6 non

Recettes CHF 96'820'779.-

8 oui, 6 non

Avec un excédent de CHF 532'434.-.

On préavise encore la délibération relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2015 du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter : 8 oui, 1 non et 5 abstentions.

Il s'agit maintenant de préavisier la délibération relative aux indemnités allouées aux conseillers administratifs et aux conseillers municipaux, qui est acceptée à l'unanimité.

Les séances de la présentation du budget 2015 se terminent ainsi le 6 novembre 2014."

[Applaudissements].

M. Cornuz annonce qu'il a déjà reçu par écrit 9 amendements qui seront traités après les prises de position.

M. Girardet tient à féliciter Mme Hayes pour son excellent rapport, car il est difficile de condenser toutes ces séances en si peu de pages. Mme Hayes, qui avait quelques doutes au départ, a réussi cet exercice difficile avec brio. Il remercie les responsables de service, qui ont été mis à rude épreuve, pour leur travail. Il est, toutefois, d'avis que la tâche de défendre le budget, et notamment la création de nouveaux postes, incombe au Conseil administratif et non pas aux responsables. Il espère que ce processus se mettra en route lors des prochains exercices afin d'éviter les rapports personnels avec les responsables.

Revenant sur le budget 2015, il constate que ce dernier a diminué son excédent d'environ 600'000.- à environ 460'000.-, avec plus ou moins un million selon les

économies effectuées au fur et à mesure des séances et notamment par la décision de diminuer d'un million les revenus de la taxe professionnelle.

Il ne s'agit pas d'aller vers une fuite en avant au regard des charges communales liées au quartier des Vergers et à la petite enfance. Il remarque que les charges se stabilisent par rapport au réel 2013 à 97 millions, lesquels incluent également la recapitalisation de la CAP. Les revenus oscillaient, au réel 2013, autour des 92 millions et sont budgétés pour 2015 à 96,8 millions, soit une augmentation de 9% environ. Ce budget équilibré justifie le taux du centime additionnel à 43ct.

Passant à l'introduction de nouveaux postes, le Conseil administratif a proposé un budget avec une augmentation des charges. Il estime que tant que de nouvelles prestations ne sont pas offertes à la population, il est inconcevable d'alourdir les charges pour des questions de confort qui se révèlent très souvent superflues.

Concernant le service développement social et emploi, le chef de groupe du MCG rappelle que le budget 2012 avait explosé avec plus 630% correspondant à 886'202.- supplémentaire, dont 300% pour une durée de trois ans pour des postes de conseillers en réinsertion professionnelle. Il annonce que le MCG soutiendra le renouvellement de ces 3 contrats en CDD. La Commune doit poursuivre ses efforts pour aider et accompagner les demandeurs d'emploi en leur accordant une priorité à l'embauche conformément à la résolution acceptée par le Conseil municipal en 2012. Malgré l'excellent travail effectué par ses conseillères en emploi, le chômage n'a malheureusement pas décru de manière satisfaisante et il faut maintenir les efforts.

L'analyse financière critique de la nouvelle responsable des finances qu'il tient à remercier pour sa disponibilité, l'a surpris à plus d'un titre. Il n'ose imaginer l'ambiance tendue qui doit régner au sein du service financier actuellement. Il se réjouit de la volonté exprimée par la responsable de mettre en valeur les compétences de son service afin de le rendre plus efficient. Il espère que l'ancien responsable des finances trouvera sa place au sein du service, en tant que comptable expérimenté, raison pour laquelle son groupe a refusé le nouveau poste de comptable. Par contre, le MCG estime nécessaire d'ouvrir un nouveau poste de taxateur professionnel, qui, à lui seul, pourrait générer une augmentation des revenus de la taxe comme le confirme la décision, en fin de processus du budget, d'en diminuer les revenus d'un million.

Le MCG aurait souhaité un renforcement de la police municipale, par un voire deux postes supplémentaires, afin de poursuivre l'effort de visibilité dans la rue. Il ne lui paraît pas opportun d'ouvrir un poste à 50% de secrétaire réceptionniste au service de la police municipale.

Quant à la petite enfance, le MCG a approuvé l'ouverture de 4 postes pour le nouvel EVE de Monthoux suite à l'introduction de 8 places supplémentaires pour des bébés. Or, ces derniers requièrent un encadrement supplémentaire. Il rappelle que chaque place en crèche coûte à la Commune entre CHF 25'000.- à 30'000.- par enfant par année. Les charges de personnel dans ce service viennent péjorer le budget de fonctionnement, mais il s'agit d'un choix politique de répondre à une forte demande en places de crèche.

Abordant la rétrocession aux communes françaises, qui se monte à 7 millions, elle démontre que la masse salariale versée aux travailleurs frontaliers est en augmentation. Il souhaiterait que les communes frontalières investissent davantage dans les infrastructures et ne comptent pas toujours sur le canton de

Genève pour les leur offrir. Ces infrastructures comprennent les routes, les P + R, les prolongements du tram, etc. ce qui faciliterait largement la mobilité dans la commune. Il en veut pour preuve le vote de la population, qui ne s'est pas trompée en plébiscitant la construction de P + R par les deniers français.

A l'examen du budget du service de gérance et entretien des bâtiments, la commission a décidé de retirer de ce budget la somme consacrée à la rénovation des vestiaires de l'école de Meyrin-Vaudagne. Il semble plus judicieux de demander au Conseil administratif de revenir avec une délibération de crédit d'engagement. Cette opération a diminué les charges de CHF 140'000.-.

Lors de la présentation du plan des investissements, il avait été avancé qu'il était enfin possible d'obtenir les coûts réels des prestations communales. Suite à la parution du journal de propagande socialiste, où il était clairement signifié par Mme Boget que la commune de Meyrin fait du bénéfice sur le prix des repas scolaires demandé aux parents, **M. Girardet** avait souhaité obtenir le coût réel d'un repas pour démontrer l'erreur de la maire. Il faudra encore patienter un peu avant d'en obtenir les conclusions financières.

Pour conclure, il annonce que son groupe a déposé un amendement concernant les jetons de présence pour les Caucus qui avaient été supprimés cette année. Le MCG votera le budget, avec un excédent confortable, permettant de réduire les excès en limitant au maximum l'engagement de postes supplémentaires. Il souligne également le prix du Gold Energy Award qui témoigne d'une politique avant-gardiste. Il permet de soutenir les jeunes et moins jeunes en recherche d'emploi. Il offre également une part à l'aide au développement, à la jeunesse et au sport et à la culture. Enfin, ce budget permet de contribuer à améliorer la sécurité et le bien-être de la population meyrinoise.

M. Amato donne lecture de la position des Verts:

"Mi-novembre passé, comme chaque année, nous nous retrouvons pour voter le budget. Le budget 2015 ressemble beaucoup à celui de l'année dernière, mêmes efforts des services de ne proposer que très peu d'évolution et de rester très prudents. N'oublions pas d'entrée, de remercier l'ensemble des chefs de service qui se sont livrés à l'exercice difficile de nous présenter leur budget et de le justifier.

En tant qu'écologistes, nous ne pouvons pas omettre de saluer particulièrement le travail gigantesque effectué par le chef de projet Energie, qui nous permet d'année en année, d'économiser plus d'énergie et d'argent et qui nous a valu d'être récompensés cette année par le label Gold, Cité de l'énergie. Mais revenons-en au budget. Douze séances de commissions qui n'ont pas fait apparaître de divergences notables et puis une treizième: la traditionnelle commission des ressources humaines. Alors que devant les chefs de service qui, avec beaucoup de patience et de précision, ont développé la nécessité de renforcer certains de leurs effectifs, personne n'a vraiment osé contester leurs propos, des rumeurs de complots circulaient en coulisse. Le Conseil administratif, qui est le mieux placé pour évaluer au jour le jour la pertinence des demandes de postes supplémentaires, avait déjà opéré un choix draconien et douloureux dans ses demandes pour nous présenter que ceux absolument indispensables au bon fonctionnement de notre administration communale. Et voilà qu'au sein de notre hémicycle, les "y a qu'à" et les " y en a marre" convaincus d'être plus capables

d'évaluer les besoins de notre administration que les chefs de service et le Conseil administratif ont supprimé pas moins de sept postes. Et cela sans même prendre la peine de s'en expliquer en commission. Et pourquoi donc s'en seraient-ils expliqué ou l'auraient-ils justifié ? Ils s'étaient déjà assurés en coulisse d'être majoritaires. Pourquoi se fatiguer à justifier des suppressions de nouveaux postes alors que ses suppressions de postes sont injustifiables ? Les "y a qu'à" et les "y en a marre" sont de toute évidence convaincus que le magistrat responsable des finances n'a demandé ces postes que sous pression du magistrat vert et de la maire socialiste. Et que ces derniers ont exercé cette pression, parce que leurs idéologies leur dicteraient de gonfler inutilement l'appareil étatique. Il serait temps que certains conseillers municipaux et conseillères municipales, à qui le bon fonctionnement de la Commune devrait tenir plus à cœur qu'une stupide guéguerre préélectorale, ouvrent les yeux pour voir quatre faits objectifs et mesurables. Notre population augmente et nos zones industrielles se développent. On peut être contre, mais alors il ne faudrait pas pleurer si nos recettes fiscales n'augmentent pas. La situation sociale se fragilise et demande un effort de cohésion sociale particulier. Plusieurs études le démontrent. On peut faire semblant de l'ignorer mais c'est à la qualité de vie des Meyrinois, au bien vivre ensemble à Meyrin et à tout ce qui fait l'esprit de Meyrin qu'on s'en prend.

Le Canton a tendance à transférer les tâches aux communes. Les nouvelles prérogatives de la police municipale n'en sont qu'un exemple. On peut s'en moquer mais c'est au détriment de la sécurité de nos concitoyens. Et enfin, les procédures administratives se complexifient de plus en plus. On peut trouver cela moche, mais ce n'est pas aux employés communaux d'en subir les conséquences. Les nouvelles exigences en matière de contrôle et de gestion financière en sont un exemple flagrant. On peut certes encore fermer les yeux devant cette réalité ou faire des propositions absurdes comme celle de déplacer au service des finances une personne qui est une excellente employée mais qui n'a pas les compétences comptables requises, mais en niant la réalité, on fait courir un risque énorme à la Commune.

Ce sont ces 4 faits objectifs et mesurables qui ont amenés le Conseil administratif in corpore et sans a priori idéologique, à proposer un certain nombre de postes supplémentaires. Il nous semble primordial que tous ces postes soient réintégrés au budget et c'est pour cette raison que les Verts avec les autres partis de l'Alternative chercheront à réintroduire ces postes par voies d'amendements.

Mesdames et Messieurs, si vous les acceptez, ce ne sera pas la gauche qui aura battu la droite, ce ne sera pas la victoire d'une idéologie sur une autre, ce sera la victoire de la raison sur une dérive irrationnelle.

Meyrin est une belle commune dont nos concitoyens et concitoyennes sont fiers. Nous refusons que l'on sabote et l'on démolisse ce qui fait la fierté et le rayonnement de Meyrin. Si l'on demande ce qui caractérise positivement la Suisse à l'étranger, vous aurez comme réponse, les Alpes de neige, le chocolat et les montres. Si vous demandez en dehors des frontières communales en quoi aujourd'hui Meyrin excelle, on vous dira que c'est l'effort de construire un quartier exemplaire pour nos enfants et petits-enfants (l'écoquartier des Vergers), que ce sont les liens établis avec les entreprises pour développer l'emploi à Meyrin, notamment à travers le Meyrin Economic Forum et l'Antenne objectif emploi, et

que ce sont les rassemblements culturels à travers des événements phares tels les 20 ans de la Compagnie Alias au Théâtre Forum ou le Festival Gratte-Bitume.

Mettre en péril ces événements qui contribuent clairement au rayonnement et à l'attractivité de notre commune, en affaiblissant les services qui les portent, comme le service culturel et le Théâtre Forum, le secrétariat général, le service des finances, l'Antenne objectif emploi ou la police municipale, c'est porter atteinte à Meyrin et à son avenir. C'est saboter les efforts de ces dernières années pour améliorer la situation de l'emploi, de la sécurité et du logement à Meyrin. Oui, nous nous permettons de parler de sabotage lorsqu'un poste demandé par le service des finances, qui nous permet de faire face aux nouvelles obligations cantonales, est refusé. Oui, nous nous permettons de parler de sabotage lorsqu'on refuse un poste de réceptionniste à la police municipale et qu'on affaiblit ainsi la présence policière sur le territoire communal. Oui, nous nous permettons de parler de sabotage lorsqu'on refuse un CDI à des collaborateurs qui, à l'Antenne objectif emploi, s'impliquent sans compter pour aider nos communiens en recherche d'emploi à décrocher un CDI, paradoxe que d'aucuns auront raison de relever s'il devait être maintenu. Enfin, et pour terminer, nous souhaitons également revenir sur un point qui nous tient à cœur. A l'heure où nous obtenons la plus haute distinction européenne pour nos efforts en matière de réduction d'émissions de CO₂, où le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (le GIEC) publie son cinquième rapport plus alarmant que jamais, à l'heure où le pouvoir d'achat de beaucoup de nos concitoyens diminue et où les CFF ne cessent d'augmenter leurs tarifs, il nous semble juste que notre commune ne suive pas ce trend à la hausse, mais continue à engager nos concitoyens, en particulier les familles et les personnes âgées, à emprunter les transports publics. C'est pourquoi nous déposons un amendement pour maintenir comme en 2014 le prix de la Flexicard à CHF 35.-. Cela n'aura pas une incidence énorme sur le budget. Cela peut même sembler symbolique mais c'est aussi un message que nous donnons, celui de ne pas s'associer aux augmentations des tarifs des CFF. Tous ces amendements peuvent être acceptés sans que cela nous oblige de modifier grandement les lignes de recettes dans notre budget. Les charges risquent certes, d'augmenter encore au fil des années, mais grâce à une politique tournée résolument vers l'avenir, de nouvelles recettes dues à l'arrivée de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises, permettront d'y faire face. Ce soir, il y a deux options:

- soit nous votons le budget tel qu'il est ressorti des commissions, un budget qui n'est plus celui du Conseil administratif, mais d'une partie du Conseil municipal, qui refuse d'entendre les besoins de la Commune et qui refuse de dialoguer;
- soit nous votons un budget qui, par la réintégration des postes supprimés en commission, permet à l'administration communale de continuer à remplir sa mission au service de tous les Meyrinois.

Les Verts n'accepteront le budget que si l'on réintègre les postes demandés par le Conseil administratif, mais ne cautionneront jamais un budget qui met en péril le bon fonctionnement de notre commune."

[Mme Kunz-Félix arrive à 19h45].

M. Hamann présente la déclaration du PDC:

"Le groupe DC votera favorablement le budget 2015 comme il en est ressorti des séances d'études par les commissions des finances qui en ont parcouru son intégralité.

Nous félicitons l'ensemble de l'administration pour son élaboration et sa rigueur. Cependant, en ce qui concerne les RH, le groupe DC considère, et cela a été relevé lors de la commission qui a traité les nouveaux postes, que le Conseil administratif cite une stratégie d'investissement en personnel plus ou moins curieuse en appliquant une dépense équivalente en RH aux bénéficiaires réalisables. En d'autres termes, on a trop d'argent, donc engageons. J'en veux pour preuve que l'intégralité du bénéfice a été mangée par des nouveaux postes complémentaires même si on nous a indiqué que d'autres demandes ont été refusées et pas intégrées dans ce budget.

Si au premier abord cela semble compréhensible, à long terme les conséquences d'un engagement massif comme il nous a été présenté dans ce budget auront des retombées sur ceux qui paient des impôts dans cette commune, puisqu'à lui seul les nouveaux postes demandés équivalent à un centime additionnel sur une période d'au minimum 20 ans.

Vu les investissements futurs que cette commune devra réaliser, c'est déjà maintenant que nous devons faire des choix et ne pas engager du personnel pour répondre, certes, à des demandes légitimes de la part de l'administration, mais à des places de travail vraiment nécessaires et qui ne peuvent plus attendre pour atteindre les objectifs 2015, soit le maintien des prestations publiques et l'adaptation à de nouvelles normes ou investissements demandant du personnel d'exploitation complémentaire, je veux parler des crèches par exemple.

Il nous paraît aussi curieux que ce Conseil administratif admette la transformation de postes CDD en CDI alors que le cahier des charges n'est de loin pas clair ou que ses conséquences financières ne sont pas évaluées, à la suite des décisions cantonales qui estiment que la Commune fait un double emploi de son administration, alors que ces tâches sont assumées par le Canton. Je veux parler des postes pour l'Antenne objectif emploi. Il nous paraît donc judicieux de prolonger ces CDD de ces collaborateurs afin de décider, dans le futur, le maintien de cette prestation octroyée par la commune de Meyrin et son coût réel. Nous avons aussi biffé des postes ne nous paraissant pas en adéquation avec la situation financière de notre commune comme pour le Théâtre Forum Meyrin, qui voudrait pérenniser un poste de travail ou le service de la police municipale qui demande un poste à 50% pour ses besoins propres ainsi que 30% pour la réception. Finalement, les postes que le PDC soutient sont justement pour arriver en 2015 aux objectifs essentiels que nous nous sommes fixés en termes d'engagement et de gestion. Il nous paraît aussi curieux qu'aujourd'hui un poste de comptable-taxateur qui s'autofinance largement, si ce n'est pas largement bénéficiaire au vu de la légèreté qui est permise aux entreprises de déclarer leurs revenus dans une commune qui leur convient, alors que des millions échappaient à Meyrin ces dernières années ou que notre commune aurait bénéficié d'impôts indus. C'est juste surprenant que sur un sujet pareil, il y ait autant de laxisme. Nous nous réjouissons donc que cela soit corrigé avec ce budget.

Le groupe DC votera donc favorablement le budget 2015 comme ce dernier a été étudié voire quelques amendements qu'il jugera dans le sens de ses convictions.

Je vous remercie de votre attention."

Mme Leuenberger déclare au nom des Socialistes:

"Le parti socialiste de Meyrin-Cointrin adhère totalement à la prise de position tenue par le groupe des Verts. Il souhaite ajouter qu'au vu de la rupture de dialogue et du consensus démocratique qui nous est imposé par les "y a qu'à décider tout seul" et les "y en a marre que la gauche s'en mêle" au sein de ce Conseil, j'ai décidé ce soir de m'inspirer de la Constitution de notre beau pays pour vous faire la proposition suivante: *Au nom de Dieu tout puissant, les conseillères et conseillers municipaux de la ville de Meyrin, conscients de leurs responsabilités envers la création, résolus à renouveler leur alliance pour renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance et la paix dans un esprit de solidarité et d'ouverture au monde, déterminés à vivre ensemble leur diversité dans le respect de l'autre et l'équité, conscient des acquis communs, et de leur devoir d'assumer leur responsabilité envers les générations futures, sachant que seul est libre celui qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au niveau du bien-être du plus faible de ses membres, arrête la décision suivante:*

- a) *refuser une majorité des postes de travail demandés par notre administration dans le seul but de réaliser quelques économies de charges et réduire d'un million nos recettes fiscales dans un budget pourtant équilibré, faisant porter sur les générations futures la responsabilité de réparer nos errances, de rattraper le retard, de récupérer la dégradation de notre patrimoine avec un surcoût injustifiable dont nous choisissons consciemment de nous désolidariser aujourd'hui et faisant preuve d'un manque crasse de reconnaissance envers le personnel communal engagé au service de notre collectivité;*
- b) *ou accepter de renforcer les ressources de notre mairie afin qu'elle soit capable de mener à bien les missions que notre Conseil lui ordonne de réaliser dans des conditions de travail dignes d'une administration publique avec la reconnaissance sincère de la validité et de l'excellence du travail effectué par tous les collaborateurs engagés et en assumant pleinement notre responsabilité d'investir aujourd'hui pour assurer la préservation de notre patrimoine, pour soutenir la qualité du développement de notre ville et favoriser la prospérité des générations futures.*

Mesdames et Messieurs, à vous de choisir! Vous avez la majorité et vous le savez. Je m'adresse donc à celles et ceux d'entre vous qui ont ne serait-ce qu'un soupçon de doute sur le bienfondé de la démarche entreprise par les "y a qu'à réduire les investissements" et les "y en a marre d'assurer la qualité du développement de notre ville", de supprimer les postes de travail demandés qui n'ont rien de fantaisistes. Pour vous dire que tout ceci n'est qu'une question de rhétorique et qu'il n'y a aucune raison valable ni légitime, qui puisse justifier de saborder ainsi ce budget, que notre devoir est celui de montrer l'exemple en soutenant notre administration pour lui permettre de réaliser les missions que nous lui confions, qu'il faut être convaincus que l'avenir de la communauté réside dans la cohésion des forces en présence et dans le maintien du consensus qui permet un équilibre viable, durable et équitable pour toutes et tous. Qu'il faut également avoir à l'esprit que contrairement à la symbolique du panier de la ménagère souvent comparée par erreur avec le panier de notre collectivité, que ce Conseil a, lui, le pouvoir de décider d'octroyer les moyens nécessaires pour garantir et préserver la prospérité de notre communauté. Enfin, je ne peux pas manquer de dénoncer l'hypocrisie des remerciements qui sont venus ou viendront

ponctuer les prises de position des "y en a marre de payer pour le boulot qu'on vous demande de faire" et des "y a qu'à vous faire pousser des bras" et qui ne dupent plus personne à part ceux qui les prononcent.

La majorité qui décidera ce soir de réduire les ressources allouées aux services de notre ville portera la responsabilité des ralentissements et des retards que devra subir l'ensemble de la population et aussi la responsabilité du risque de voir s'en aller les meilleurs talents que notre administration a su recruter pour assurer un service de qualité à sa population et qui contribue à la bonne réputation de notre ville.

La gauche, une alternative solidaire pour Meyrin, a déposé une liste d'amendements que nous défendrons avec enthousiasme et conviction.

Je vous remercie de votre attention."

Mme Hayes donne lecture de la position de l'UDC:

"Nous tenons à remercier donc le Conseil administratif qui nous a présenté le budget de fonctionnement pour 2015 et qui a tout mis en œuvre pour que le budget soit équilibré et présente un excédent en notre faveur de CHF 532'434.- tout en gardant le centime additionnel à 43.

Tout cela a été possible grâce aux efforts de tous les services de la Commune qui ont essayé de contenir les dépenses pour 2015.

La responsable des finances et son service nous ont présenté le plan financier et nous la remercions pour le bon travail fourni. Nous avons été très attentifs à l'examen du budget et à nos préavis, favorables ou non, ont été décidés uniquement après réflexions du groupe.

Nous sommes conscients, mais aussi soucieux, des dépenses considérables auxquelles notre commune va devoir faire face les années à venir et c'est afin de les maintenir que nous n'avons pas accepté les 19 demandes de nouveaux postes de travail, dont trois changements de contrat de CDD en CDI, sans mettre en question le renouvellement de ces postes. Ceci afin de ne pas augmenter la masse salariale de notre administration. Nous avons toutefois préavisé favorablement 10 postes. Si vous pensez que c'est peu faire, et bien on pourra en préavisé un peu moins.

Il ne s'agit en aucun cas d'un parti pris contre les personnes, ni les partis, ni les services, mais par *souci d'économie*. C'est ainsi que nos prises de position doivent être vues.

Nous acceptons le budget préavisé."

M. Hulliger fait part de la position d'AGTCM:

"Je crois que ce soir, nous allons vers une opposition qui va nous prendre relativement du temps. Lorsque nous avons découvert le projet de budget 2015, nous avons apprécié la nouvelle méthodologie adoptée par le secrétariat général. Cela fait plusieurs années que le Conseil administratif part d'un budget 0, base de travail, qui permet ensuite des discussions aménagements et adjonctions proposés par les différents services en tenant compte des nécessités et surcharges de travail qu'imposent les nombreux investissements à venir. Nous remercions pour cela les membres de l'administration qui ont effectué un travail remarquable, travail malheureusement terni par le refus d'accorder de nouveaux

postes indispensables au bon fonctionnement de notre administration par nos chers collègues, et néanmoins amis, d'en face.

En séance de commission, j'avais parlé d'un budget austère, qualificatif qui avait eu l'air de déplaire à M. Devaud. Les coupes à la hache votées par une faible majorité en séance de commission des finances me confortent dans cette appellation.

A gauche toute et Couleurs meyrinoises réitère leurs félicitations et remercie tous les chefs de service qui ont su remarquablement présenter leurs budgets respectifs et répondre à nos nombreuses questions. Petit bémol peut-être pour la gérance qui laisse planer quelques incertitudes ou imprécisions. Mais vu le grand nombre de lignes budgétaires à gérer, nous nous montrerons indulgents.

Nous avons pu constater lors des séances de commission des finances que de nombreux services étaient au bord de l'implosion. La surcharge de travail use les forces et les esprits. Le ras-le-bol et le burn out guettent les collaborateurs de l'administration qui attendent un geste de notre part pour leur permettre de respirer et recentrer leur travail en fonction de leurs qualifications.

Nous, A gauche toute et Couleurs meyrinoises, avons compris qu'aujourd'hui de nombreux collaborateurs se sont vus assignés des tâches qui ne correspondent pas ou plus à leurs qualités, que le papillonnage au sein de l'administration devient monnaie courante et qu'on bouche les trous comme on peut.

De nombreuses tâches sont délaissées pour d'autres en fonction de l'urgence, car c'est un fait avéré, Mesdames et Messieurs, l'administration travaille de plus en plus dans l'urgence, ce que nous ne pouvons admettre. Sans compter qu'avec une telle dégradation des conditions de travail, certains collaborateurs que nous apprécions, dont nous ne pouvons que vanter les qualités, risquent fort d'abandonner le navire et aller voir ailleurs si l'herbe est plus verte.

Nous en arrivons aux demandes de postes supplémentaires que nous ne pouvons qu'approuver, mais que d'aucuns ont trouvé inutiles ou exagérés. Nous sommes pourtant à l'aube d'une ère nouvelle qui va voir la commune de Meyrin grandir et évoluer ces cinq prochaines années comme jamais elle ne l'a fait par le passé. La construction des Vergers et le lac des Vernes, les nouvelles crèches de Monthoux et des Boudines, le Jardin Robinson, la réhabilitation du Jardin alpin, la mise en zone 30 du village et de la Cité, j'en passe et des meilleurs, sont des investissements certes coûteux mais que nous avons, bon gré ou mal gré, voulus et acceptés pour la plupart. Ils impliquent inévitablement un surcroît de travail et donc un urgent besoin de forces supplémentaires que notre budget tel qu'il nous a été présenté à l'origine permettait d'envisager à l'origine sans menacer notre équilibre financier. Nous regrettons l'attitude négative de l'Entente et du MCG concernant l'utilité et l'avenir de l'Antenne objectif emploi, dont certains souhaitent ouvertement le démantèlement alors que de plus en plus de Meyrinois se retrouvent en situation plus que précaire. Comment peut-on, en même temps, refuser la pérennisation des postes de l'Antenne objectif emploi et regretter que le service des aînés n'ait pas proposé un nouveau poste qui aurait été accepté les yeux fermés. Les aînés sont-ils à vos yeux défavorisés par rapport aux misérables demandeurs d'emplois ? En ce qui concerne les aînés, nous sommes convaincus qu'il faudra des forces supplémentaires. Ce n'est pas une question d'équité, mais

une question de nécessité, mais visiblement, nous n'avons pas les mêmes valeurs.

Pour la police municipale, nous avons créé une nouvelle équipe pour le contrôle du stationnement. Les premiers résultats dépassent nos espérances: le grand nombre de contraventions à traiter implique un travail administratif considérable. Préférer qu'un APM s'en charge au lieu de l'envoyer sur le terrain est une aberration.

Théâtre Forum: il nous semble évident que le passage du poste de technicien de CDD en CDI offre une continuité et une sécurité pour les activités du théâtre. Il en va de même pour l'augmentation du poste d'assistant à la culture de 20%.

Quant au secrétariat général, tour de contrôle de notre administration, refuser les postes de gestionnaire de projets ou d'assistant support informatique est une grave erreur qui aura des conséquences sur le fonctionnement même de notre Conseil municipal. Déjà que certains se plaignent de manquements à notre égard, refuser ces postes ne va pas améliorer nos propres conditions de travail dans cet hémicycle.

Reste le service des finances qui, suite à l'engagement d'une nouvelle responsable, doit complètement être remanié. Refuser les postes demandés, c'est accepter un service financier désorganisé et une comptabilité bricolée avec du personnel qui s'époumone et papillonne, ne faisant pas un bon usage des compétences métiers qui lui sont propres. Avec un budget de près de 100 millions de francs et des investissements quatre fois supérieur, est-ce bien raisonnable ? "Chacun son métier et nos finances seront bien gardées", telle devrait être la devise de notre service financier.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons face à une obstination bornée, pléonasme volontaire, de certains et cela nous fait craindre des lendemains difficiles pour l'avenir de notre commune. Si ce n'est pas une déclaration de guerre, cela y ressemble fortement. Le ton est donné et le signal est clair. La droite pure et dure veut reprendre les rênes et imposer sa loi. La prochaine législature promet des affrontements stériles et des querelles de clocher qui vont entraver la bonne marche de notre conseil et par conséquent, de notre commune. Du beau gâchis en perspective. Nous, à A gauche toute et Couleurs meyrinoises, soutiendrons tous les amendements demandant la réintégration des postes supprimés en commission des finances pour permettre à notre commune d'atteindre les objectifs que nous, conseillers municipaux, avons fixé pour que notre administration retrouve un second souffle lui permettant d'accomplir son travail sereinement dans les meilleures conditions possibles. Cela pour le bien du personnel communal et de nos communiens. Ce ne sont pas des largesses que nous voulons octroyer à notre administration, mais des conditions de travail décentes.

Le groupe A gauche toute et Couleurs meyrinoises se réserve le droit d'accepter ou de refuser le budget en fonction du sort donné aux amendements proposés. De plus, nous demandons que les prises de position concernant le vote du budget, soient relayées de manière exhaustive dans notre organe communal Meyrin Ensemble."

M. Tillmann annonce au nom du PLR, en précisant que, par respect pour la prise de position de Mme Leuenberger, il ne souhaite remercier personne:

"Mesdames, Messieurs,

Plus de 4 millions d'augmentation, une quinzaine de postes supplémentaires, voilà le budget exorbitant que nous a soumis le Conseil administratif et sur lequel nous nous sommes penchés.

Le Conseil administratif nous avait annoncé qu'un budget zéro était demandé aux chefs de service. Au résultat, c'est près de 4% d'augmentation à l'heure où tous les budgets (fédéraux, cantonaux, communaux) sont soumis à des pressions et travaillent à chercher des diminutions ainsi qu'à l'optimisation des charges et à la maîtrise des dépenses.

Nous restons dubitatifs devant ce budget de confort et estimons qu'aucun effort a été fait pour réajuster des prestations ni se poser la question de savoir si les prestations offertes à nos concitoyens, par certains services, restent en adéquation avec des besoins réels.

Nous avons remarqué au travers des différentes commissions que si certains services ont rendu un budget sans notable augmentation, d'autres ont fait exploser leur compte, par exemple, la gérance avec plus d'un million d'augmentation. Bien entendu, tout se justifie aux yeux des proposant et on met en avant le fait que ces dernières années, la Commune a négligé certains entretiens et qu'il faut corriger cela. Même argumentation pour les ressources humaines et les postes demandés. Les salaires sont des charges incompressibles et présentent déjà plus de 40 millions pour notre Commune. L'engagement de personnel alourdit de manière importante le budget et nous devons rester très prudents pour ne pas l'augmenter de manière définitive.

En regardant les chiffres des budgets de ces quatre dernières années, on s'aperçoit qu'il a augmenté de plus de 10 millions sans qu'il y ait d'augmentation notable de la population. Et maintenant, on nous dit que l'on n'a pas pu entretenir les bâtiments faute de moyens, que certains services ont besoin d'une augmentation de 46% de leur personnel ? Veuillez comprendre notre scepticisme. Doubler l'effectif d'un service, c'est soit que la Commune a été très mal gérée, soit ces postes sont discutables ou de confort. Je vous laisse le choix de la réponse.

Concernant les nouveaux postes, notre groupe soutient l'engagement de personnel pour la petite enfance, et en partie pour les finances et l'administratif, entre autres, en maintenant au budget la somme nécessaire pour les CDD de l'antenne objectif emploi.

Nous nous sommes opposés à d'autres postes, notamment au secrétariat général, poste pour lequel nous voulons une délibération avec des explications plus précises. Nous avons fait la même démarche pour le poste de la personne en charge des relations avec les entreprises.

A contrario, nous regrettons que certains chefs de services n'aient pas clairement demandé de poste au vu d'un surcroît de travail évident. Nous sommes convaincus par exemple que pour les aînés un poste supplémentaire est plus que nécessaire, comme nous l'avons déjà préconisé lors du précédent budget. Plus de 20% de la population meyrinoise est en âge AVS soit près de 4000 personnes et les besoins d'assistance de services sont de plus en plus importants. Nous souhaitons, d'ailleurs, revenir devant ce municipal par le biais d'une délibération pour en discuter.

Globalement, nous avons apprécié les débats en commissions lors de l'étude du budget et réitérons nos choix lors de ces dernières.

Le plan des investissements est un outil intéressant, mais nous ne sommes pas partisans de le figer. En effet, bien que nos finances soient largement plombées par le quartier des Vergers ainsi que les infrastructures nécessaires et programmées tels que les crèches et garderies, et autres projets indispensables, nous pensons que de nouveaux projets doivent émerger sans être exclus par le plan des investissements. Nous sommes convaincus que le rôle des collectivités publiques, dans des périodes moroses, est de proposer du travail aux entreprises. Ces investissements sont en outre nécessaires pour permettre de maintenir les prestations aux collectivités meyrinoises.

Nous sommes également partisans de nous séparer de bâtiments communaux que l'on n'a pas les moyens de rénover et de les confier au privé. Nous sommes contre les investissements fonciers pour des terrains et bâtisses qui n'ont aucune attribution précise et que l'on laisse en l'état faute de moyens, comme par exemple la ferme de la Planche.

Enfin, nous attendons les comptes du réel 2013 au printemps prochain pour juger de notre train de vie et de débattre, le cas échéant, de la nécessité de baisser le prochain budget de fonctionnement par des mesures à définir si, bien entendu, nous sommes encore présents à ce conseil.

Notre groupe reste relativement optimiste pour le futur proche et votera ce budget tel que présenté ce soir, sans modifications.

Merci de votre attention."

[Pause de 45 minutes]

Reprenant l'ordre du jour, **M. Cornuz** annonce le dépôt de 9 amendements pour le budget 2015 et laisse la parole aux partis de l'Alternative.

Au nom de l'Alternative (socialistes, Verts et A gauche toute), **Mme Leuenberger** demande la réintroduction du poste pour le Théâtre Forum Meyrin du poste de technicien-ne-son multimédia à 50% pour un montant de CHF 27'726.-. Elle explique que la gauche ne comprend pas que l'on refuse ce CDI de technicien, car son acceptation permettrait à l'administration de modifier sa pratique de recrutement saisonnier et de réduire le temps qu'elle y consacre chaque année. Cette procédure engendre des surcoûts pour la collectivité car il n'est pas garanti que le Théâtre parvienne chaque année à recruter la même personne pour ce poste, ce qui implique la nécessité de former à chaque fois le nouveau technicien sur le matériel son du théâtre, pour le voir s'en aller à la fin de la saison avec tout son savoir. Et tout cela pour recommencer à la saison suivante. Un gestionnaire avisé reconnaîtra la pertinence de la proposition d'économiser du temps de travail consacré au recrutement et de fidéliser les compétences techniques. A son avis, il n'y a aucun argument opposable à l'intelligence de cette démarche et **Mme Leuenberger** invite les conseillers à voter favorablement la réintroduction de ce poste dans le budget 2015. Elle demande le vote nominatif.

M. Cornuz demande si d'autres personnes soutiennent sa demande, ce qui est le cas. Le président ouvre le débat.

M. Hulliger regrette que la droite n'ait pas avancé d'arguments pour motiver son refus des nouveaux postes à part de dire que les charges financières sont trop élevées. Il estime également qu'il est préjudiciable de changer chaque année de technicien. De plus, la somme demandée n'est pas exorbitante. Il souhaite connaître le point de vue des partis de l'Entente [MCG, PDC, PLR, UDC].

M. Iswala relève que cette personne a de l'expérience et il est regrettable de devoir former chaque année une nouvelle personne, ce qui équivaut à une perte de temps, d'énergie et de sous. Cet employé en CDD mettra ses compétences au service d'autres personnes à la fin de son contrat, alors que le théâtre en a besoin. Sans compter qu'il n'y a aucune garantie que l'on trouve la personne adéquate. Tout porte à croire que la droite est allergique au Théâtre Forum Meyrin. En dépit de cela, il faut être logique et accepter la fidélisation de ce poste.

M. Mastoura souhaite mettre en exergue la différence entre CDI et CDD. En effet, sur la lettre "i" on met un point, on explique, on démontre la signification de l'expression "*mettre les points sur les i*". La Constitution helvétique précise que l'animal n'est plus considéré comme un objet. Pourquoi, dans ce cas, traiter les travailleurs comme tels ? Il regrette que cette pratique des CDD soit devenue de plus en plus répandue et permette ainsi la précarisation des employés. Il interpelle les partis de la droite en leur demandant de s'imaginer un jour en contrat à durée déterminée, renouvelable seulement deux fois conformément à la loi. L'employé en CDD ne peut souvent même pas cotiser pour le chômage en si peu de temps.

Mme Kunz-Félix souhaite répondre à ses camarades de l'Alternative. Souhaitant faire part de son point de vue, elle fera un résumé de sa position. Dans un monde idéal, elle aurait adoré voter tous les postes, mais la vision de la droite est prudente et sa position consiste à mettre en avant les priorités. Celles-ci se sont portées sur la petite enfance, sur certains postes des finances et sur le poste lié à la réalisation des Vergers. D'autres postes ont été sacrifiés sans pour autant remettre en question leur pertinence. Peut-être seront-ils acceptés une prochaine année. Elle rappelle que son groupe est prêt à réétudier la question avec le dépôt de délibérations.

Mme Leuenberger constate une divergence de valeurs. Du point de vue de la gauche, la prudence reviendrait à fidéliser les compétences métiers à l'interne de la mairie, plutôt que de devoir les reformer chaque année. Elle précise que ce poste est intégré au budget puisqu'il fait partie des charges liées au Théâtre afin de lui permettre d'assurer la saison.

M. Iswala souhaite rappeler que les CDD viennent gonfler les statistiques de chômage, car face à leur précarité, les employés en CDD font souvent appel aux indemnités lorsque leur contrat prend fin avant d'en trouver un autre. Il s'interroge également sur la motivation de l'employé à travailler en CDD. La personne se trouve dans une situation très inconfortable, ce que la droite ne semble pas reconnaître.

Il revient sur la volonté de la droite de maintenir le taux de centimes additionnels à 43. S'ils avaient accepté la proposition de la gauche de le monter à 45, cela aurait permis de prendre en charge, à long terme, les financements importants prévus à

Meyrin. Aujourd'hui, la droite majoritaire se permet de refuser tous les postes qui démontrent le besoin réel de l'administration.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Cornuz** met aux voix l'**amendement** déposé par l'Alternative, demandant la **réintroduction du poste de technicien-son multimédia à 50%** pour un montant de CHF 27'726.- **qui est refusé par 17 non 13 oui.**

Amato Maurice	oui	Placide Iswala	oui
Brocard Eric	oui	Jimenay Arthur	non
Brulhart Jean-Claude	oui	Kunz-Félix Marielle	non
Duay-Duran Dorine	non	Leuenberger Nathalie	oui
Dumalle Marcel	oui	Mac-Kay Andreia	oui
Frauchiger Roger	non	Mastoura Chadli	oui
Gaetanino Marco	non	Orlandini Daniel	non
Girardet Jean-François	non	de Préville Yves	oui
Girardet Myriam	non	Reiss André	non
Hamann Philippe	non	Robert Jacques	oui
Hayes Sasa	non	Schweizer Adriana	non
Hernot François	oui	Serrano Philippe	non
Hubert Emile	non	Tillmann Robert	non
Hulliger Jean-Philippe	oui	Tschudi-Spiropulo Alejandra	oui
Inacio Marlène	non	Wullschleger Corinne	non

M. Cornuz annonce le deuxième amendement déposé par les Socialistes, les Verts et A gauche toute Couleurs meyrinoises: la réintroduction du poste à 20% d'assistant-e administratif-ive à la culture pour un montant de CHF 21'455.-.

Mme Leuenberger déclare:

"Nous, représentants de la gauche, une alternative solidaire pour Meyrin, nous défendons la qualité, la diversité et la richesse des événements organisés en priorité par les associations meyrinoises avec le soutien indispensable du service de la culture. Et aussi, toutes les manifestations que ce service met sur pied telles que la Fête des écoles ou encore celle du 1^{er} Août et qui offre à la population des moments forts de rassemblement, qui favorisent la cohésion et qui permettent de réaliser la qualité de vie que chacune et chacun apprécie à sa juste valeur. Alors que ce poste d'assistant-e administratif-ive avait été reconnu comme nécessaire par une majorité de commissaires en date du 25 septembre 2012, voilà que les "*y a qu'à faire toujours plus avec moins*" et les "*y en a marre de s'amuser dans cette ville*" le supprime du budget pour la troisième année consécutive et toujours sans aucune argumentation.

Un gestionnaire avisé reconnaitra toute la pertinence de cette demande de poste qui permettra de décharger notre responsable du service de la culture d'un nombre trop élevé d'heures supplémentaires consacrées à l'exécution de tâches de secrétariat qui sont incompatibles avec sa fonction et accessoirement aussi avec sa rémunération ! A moins que bien entendu les "*y a qu'à répondre au téléphone*" et les "*y en a marre de toutes ces animations*" soutiennent l'idée que le

secrétariat de la culture se doit d'être assumé dans le luxe des compétences de sa responsable de service ou encore que les "y a qu'à regarder la télé" et les "y en a marre d'offrir un service de qualité" assument leur indifférence quant à la perspective que les associations meyrinoises qui voudront bénéficier du soutien du service pour l'organisation de leurs manifestations doivent se débrouiller seules sinon, du moins, en subissant des délais d'attente très insatisfaisants.

Je vous invite donc toutes et tous à voter favorablement ce poste d'assistant-e administratif-ive en CDI à 20% pour un montant de 21'455.- et je vous remercie pour votre clairvoyance. Je demande le vote nominatif pour cet amendement."

Le président ouvre le débat.

M. Mastoura souligne que ce poste est deux fois moins cher qu'un autre amendement qui sera présenté par un parti du centre.

M. Cornuz imagine qu'il parle de l'amendement de M. Girardet qui sera exposé plus tard.

La parole n'étant plus requise, **M. Cornuz** met aux voix ce deuxième amendement, visant à **réintroduire le poste à 20% d'assistant-e administratif-ive à la culture**, qui **est refusé par 17 non 13 oui**.

Amato Maurice	oui	Placide Iswala	oui
Brocard Eric	oui	Jimenay Arthur	non
Brulhart Jean-Claude	oui	Kunz-Félix Marielle	non
Duay-Duran Dorine	non	Leuenberger Nathalie	oui
Dumalle Marcel	oui	Mac-Kay Andreia	oui
Frauchiger Roger	non	Mastoura Chadli	oui
Gaetanino Marco	non	Orlandini Daniel	non
Girardet Jean-François	non	de Prévile Yves	oui
Girardet Myriam	non	Reiss André	non
Hamann Philippe	non	Robert Jacques	oui
Hayes Sasa	non	Schweizer Adriana	non
Hernot François	oui	Serrano Philippe	non
Hubert Emile	non	Tillmann Robert	non
Hulliger Jean-Philippe	oui	Tschudi-Spiropulo Alejandra	oui
Inacio Marlène	non	Wullschleger Corinne	non

M. Robert fait part du 3^{ème} amendement, visant à réintroduire le poste de responsable de projets stratégiques et assistant-e de direction à 100% au secrétariat général pour un montant de CHF 183'069.-. Il explique que la commune est en plein développement et elle fait face à un accroissement des tâches de son administration qui doit assumer tout le support et l'organisation des investissements en cours, qui s'ajoutent aux tâches courantes, elles aussi en augmentation. L'arrivée de plusieurs milliers d'habitants supplémentaires doit s'organiser et le travail que cela implique est déjà présent, même si les habitants

n'ont pas encore emménagés. Une gestion responsable au service de la population soucieuse de l'intérêt public exige d'adapter les structures aux besoins, bien entendu en se préoccupant du montant des impôts. Et c'est ce que prévoyait le budget, en incluant la création et le financement de ce poste par l'excédent prévu au budget. Les arbitrages concernant les priorités ont déjà été faits. Contrairement à Mme Kunz-Félix, **M. Robert** n'est pas automatiquement favorable à tous les postes demandés, un arbitrage sérieux ayant été effectué au préalable. La gauche ne peut donc pas suivre la droite de ce Conseil municipal, peu soucieuse des intérêts publics, qui leur préfère l'alignement sur les dogmes de la pensée unique ultralibérale. Il estime que celle-ci affiche un grand mépris pour le dévouement et l'efficacité des employés communaux, et c'est ce qui le touche le plus. Les "*y a qu'à bosser plus et plus vite*" et les "*y en a marre de payer des impôts*", les "*i'zon qu'à accepter de se précariser*" font preuve d'une irresponsabilité qui n'est pas celle des partis de gauche. Il insiste sur le fait que ce poste, comme les autres, est parfaitement finançable et demande sa réintroduction. Il souhaite un vote nominatif.

M. Cornuz ouvre le débat.

M. Serrano remarque une division manichéenne entre le camp des "gentils" et le camp des "méchants". Souhaitant relever le débat, il précise que la direction de la Commune ne consiste pas en ce poste de gestionnaire de projet. Si la droite l'a refusé, c'est parce qu'elle souhaite discuter de la gouvernance de la Commune et de ses outils de conduite. Et ce dernier est le manche à balai à disposition du secrétaire général. Il regrette les procès d'intention et souhaite donner une gouvernance forte. Et cela implique de voter en conséquence, mais pas pour un cahier des charges peu clair. Il propose donc que le Conseil administratif revienne avec une délibération. La Commune a de grands défis, comme l'a souligné M. Robert, et en observant l'organigramme de l'administration, on s'aperçoit qu'il tient sur une tête: cette vision lui paraît un peu vieillotte. Le PLR ne soutiendra donc pas cet amendement.

Mme Boget se dit blessée par les propos tenus dans l'hémicycle vis-à-vis des employés qui assument leurs fonctions pour accompagner les débats. Ces derniers n'ont malheureusement pas la hauteur souhaitée par rapport à l'enjeu que cela représente. Dire que la Commune ne tient qu'à une tête, c'est faire preuve d'une ignorance totale des structures de l'administration. Les conseillers municipaux, lors des commissions finances, ont pu analyser le travail effectué par les responsables de services. La Commune est dotée d'un responsable faïtier, bien sûr, qui a besoin de soutien et qui le demande aujourd'hui, mais il est entouré par tous les responsables de service dans un travail d'équipe. Par contre, il est probable que les conseillers municipaux ne connaissent pas l'intensité des débats ayant eu lieu entre les responsables de service et la direction de la Commune. Elle conclut en précisant que s'il est nécessaire de rédiger des délibérations, elles seront déposées en temps voulu, bien qu'il s'agisse d'une perte de temps inutile.

M. de Préville souhaite répondre à la proposition de M. Serrano en ce qui concerne la gouvernance. Il est l'un des rares conseillers municipaux à avoir déclaré que son souci était la gestion de l'argent public. Ayant très peu d'idéologie, il se définit comme un "infect capitaliste" qui a certes des soucis avec l'écologie,

mais il n'est pas quelqu'un qui voit les choses selon l'optique majoritaire de ce monde, c'est-à-dire l'argent. Il est favorable à la gouvernance. En revanche, il est déçu par l'usage qui en est fait par la droite. La gouvernance n'a rien à voir avec ce qui se fait dans cette assemblée, ni avec l'électoratisme bon marché qui est en cours ce soir. Il remarque que la gestion de la commune a été confiée à une administration formée de gens dévoués et capables, ce qui permet de les pressurer un peu, mais à un point où cela devient absurde. Les conseillers municipaux doivent *diriger* la Commune et non la *gérer*. Certains s'imaginent pouvoir choisir les collaborateurs et ceci est du domaine de la gestion. Or, la loi sur l'administration des communes précise que cette tâche incombe au Conseil administratif. Il précise que toutes les commissions finances ont été préavisées favorablement jusqu'au moment où il a fallu traiter des postes: l'idéologie a refait surface.

En dépit de ses avertissements, il rappelle que la droite a voté pour 35 à 40 millions de projets qu'il appelle des éléphants blancs, très coûteux en personnel...Il se dit donc surpris par cette dichotomie de la droite. Faire des cadeaux, cela lui plaît, mais faire fonctionner les cadeaux, cela ne lui plaît plus ! Bien qu'il soit prêt à en discuter, **M. de Préville** remarque que ce n'est pas le cas de la droite. Il aimerait donc voir *dans les faits* la gouvernance réclamée par la droite. S'il s'agit de s'étriper, ce sera sans lui.

M. Iswala estime qu'il y a une contradiction entre les déclarations et les prises de position notamment par les remerciements adressés aux responsables de service. Il en déduit que la droite reconnaît quand même leur travail. Par conséquent, la remise en question de la gouvernance lui paraît déplacée et il faut privilégier une vision à long terme.

Revenant sur le poste de responsable de projets au secrétariat général, cela fait 10 ans que le secrétaire général n'a jamais demandé de poste pour venir à son secours. Il fait de son mieux pour gérer la Commune, mais aujourd'hui le vase est plein pour continuer à assumer une telle responsabilité.

Il précise que le secrétariat politique n'ayant pas le temps de l'assister en terme administratif et le secrétaire adjoint, étant le chef de service de l'urbanisme, le secrétaire général ne dispose pas de soutien supplémentaire.

M. Hulliger se dit surpris par la prise de parole de M. Serrano. Il a compris que le PLR mettait en doute la justesse de la direction du secrétariat général, puisqu'il déclare que pour engager du personnel, il faut savoir où l'on va. Il regrette la remise en question de la direction du secrétariat général. La droite n'est pas opposée à ce que l'administration revienne avec une délibération pour ce poste. Or, le cahier des charges de ce poste a été décrit de manière exhaustive. Enfin, **M. Hulliger** relève qu'un poste accepté par voie de délibération, un mois ou deux mois après le vote du budget, implique que les dépenses viennent en dépassement au lieu d'être intégrées directement. Il ne voit donc pas l'intérêt de procéder ainsi, ou s'agit-il d'un faux prétexte pour faire croire que l'on peut discuter ? Cette approche lui paraît bien hypocrite.

M. Robert a un intérêt marqué pour la gouvernance, mais il rappelle que la conduite de l'administration publique est du ressort de l'exécutif, soit du Conseil administratif. La droite prône l'avantage des contrats précaires, et ce poste-là, a clairement été refusé pour des questions financières puisqu'il a été demandé de

revenir avec un coût inférieur. Il n'est pas certain que cette logique soit la marque de l'efficacité dans la conduite des affaires publiques.

M. Cornuz rappelle à l'ordre les personnes qui se permettent des commentaires désobligeants durant les interventions. Il exige que les débats aient lieu dans le respect mutuel.

M. Serrano ne remet pas en cause les responsables de service, mais uniquement la gouvernance. Pour répondre à M. Hulliger, il explique que son parti estime que ce poste, tel qu'il est présenté, ne correspond pas à sa vision de la gouvernance de la Commune. Il est nécessaire de connaître le cahier des charges précis pour certains postes avant de les avaliser. Le PLR cherche à améliorer la structure et à apporter le meilleur appui au secrétaire général. Il s'agit d'une posture prudente de la droite et non d'hypocrisie ! Il vaut mieux se donner un peu de temps pour bien réfléchir au besoin et laisser le Conseil administratif choisir l'utilisation des financements mis alors à disposition.

M. Serrano demande le vote nominatif.

M. Cornuz précise qu'il a déjà été réclamé et que sa demande arrive comme les cavaliers d'Offenbach.

M. Cornuz soumet au vote le 3^{ème} amendement, relatif au rétablissement du poste de responsable de projets stratégiques et assistant-e de direction au secrétariat général pour un montant de CHF 183'069.-, qui est refusé par 17 non 13 oui.

Amato Maurice	oui	Placide Iswala	oui
Brocard Eric	oui	Jimenay Arthur	non
Brulhart Jean-Claude	oui	Kunz-Félix Marielle	non
Duay-Duran Dorine	non	Leuenberger Nathalie	oui
Dumalle Marcel	oui	Mac-Kay Andreia	oui
Frauchiger Roger	non	Mastoura Chadli	oui
Gaetanino Marco	non	Orlandini Daniel	non
Girardet Jean-François	non	de Prévaille Yves	oui
Girardet Myriam	non	Reiss André	non
Hamann Philippe	non	Robert Jacques	oui
Hayes Sasa	non	Schweizer Adriana	non
Hernot François	oui	Serrano Philippe	non
Hubert Emile	non	Tillmann Robert	non
Hulliger Jean-Philippe	oui	Tschudi-Spiropulo Alejandra	oui
Inacio Marlène	non	Wullschleger Corinne	non

M. Cornuz annonce un quatrième amendement déposé par l'Alternative en vue de rétablir le poste d'assistant-e administratif-ive à 50% en CDI pour la police municipale pour un montant de CHF 51'028.-.

M. Amato présente son amendement:

"En début de législature, nous avons voté quasi unanimement une résolution demandant au Conseil administratif d'augmenter les effectifs de police municipale pour répondre à l'augmentation de la sensation d'insécurité sur notre commune, ce que le Conseil administratif a fait. Certains en voulaient même plus, ceux-là même qui aujourd'hui ont refusé en commission d'accorder un 50% à la police municipale pour le travail administratif. Ce refus représente un affaiblissement de la sécurité et est de surcroît absurde d'un point de vue financier. Il traduit une méconnaissance totale du travail de la police municipale. Cette méconnaissance est inexcusable, car Messieurs Marti et Tschudi n'ont pas ménagé leurs efforts pour expliquer en long et en large en commission la réorganisation de la police municipale, ses nouvelles prérogatives et l'augmentation du travail administratif que cela impliquait. Que cela plaise ou non aux "y a qu'à" et aux "y en a marre", ce travail administratif supplémentaire lié aux nouvelles prérogatives devra être accompli et il sera malheureusement fait par des APM. Résultat: renoncer à ce demi-poste demandé par le Conseil administratif aura pour conséquence d'affaiblir le travail des APM sur le terrain et donc la sécurité à Meyrin, alors que ces mêmes qui ont refusé ce poste viennent de dire qu'un ou deux postes supplémentaires en APM aurait été acceptés...

De plus, on fait faire le travail d'un/une secrétaire au salaire d'un APM, ce qui est contradictoire lorsqu'on prétend se préoccuper des finances communales.

Mais les "y a qu'à" et les "y en a marre" n'en sont pas à une contradiction près. Les Verts, les Socialistes et AGTCM demandent par voie d'amendement de réintroduire le poste de secrétariat à 50% pour la sécurité meyrinoise. Nous demandons une fois encore le vote nominatif pour que chaque Meyrinois sache qui se préoccupe réellement de la sécurité communale."

M. Mastoura soutient cet amendement, car il explique bien l'objectif du fonctionnement de la police. Ce poste a été refusé l'année dernière, et il espère que cette fois-ci, les APM pourront bénéficier de ce secrétariat qui déchargera leur travail administratif, ainsi ces derniers pourront en profiter pour être sur le terrain plutôt qu'à la réception.

M. Serrano, en écoutant l'Alternative, a l'impression que Meyrin est devenue Chicago, que les gens vont régler leurs comptes à coups de machettes ! Il peut accepter le fait que la gauche s'oppose aux décisions de la droite, mais a beaucoup de peine à accepter qu'elle profère des bêtises. Dire que si ce poste n'est pas voté, l'insécurité va augmenter, est irresponsable. Il demande que la gauche avance de vrais arguments.

En réponse à M. Serrano, **M. Mastoura** rappelle que le thème de l'insécurité était le cheval de bataille de la droite et son thème électoral de prédilection. Au nom de ce même thème, la droite soutient certainement les propos de l'ECOPOP et est favorable à la protection de l'or suisse. Par contre, lorsque la gauche propose de diminuer le nombre de chômeurs en embauchant une secrétaire à 50%...

M. Cornuz l'interrompt afin qu'il revienne sur l'amendement.

Pour conclure, **M. Mastoura** confirme ses précédents propos.

En réponse à l'intervention de M. Serrano, **M. Amato** précise qu'il n'a pas parlé d'explosion de l'insécurité, mais que le refus de ce poste n'aidera pas à renforcer le sentiment de sécurité dans les rues meyrinoises, puisqu'un demi-poste d'agent sera retiré du terrain.

M. Hernot rappelle que l'hémicycle a une fonction délibérative et non exécutive. La gestion appartient donc au Conseil administratif comme la loi l'indique. Il aimerait également qu'on évite les dérapages. Aucun parti n'a le monopole des "bêtises" pour reprendre le terme de M. Serrano. Pour sa part, il respecte chaque intervenant et aimerait qu'il en soit de même dans la partie adverse.

Bien que connaissant déjà l'issue du vote, **M. Iswala** pense que ce poste est un soutien indéniable à la police de proximité tant souhaitée par la droite par ailleurs. Il lui semble logique d'accepter ce poste, plutôt que de laisser un policier dans le bureau pour effectuer un travail de secrétaire.

N'ayant plus de demande de parole, **M. Cornuz** soumet au vote le **4^{ème} amendement** relatif à la **réintroduction d'un poste d'assistant-e administratif-ive à 50% en CDI pour la police municipale pour un montant de CHF 51'028.-, qui est refusé par 17 non 13 oui.**

Amato Maurice	oui	Placide Iswala	oui
Brocard Eric	oui	Jimenay Arthur	non
Brulhart Jean-Claude	oui	Kunz-Félix Marielle	non
Duay-Duran Dorine	non	Leuenberger Nathalie	oui
Dumalle Marcel	oui	Mac-Kay Andreia	oui
Frauchiger Roger	non	Mastoura Chadli	oui
Gaetanino Marco	non	Orlandini Daniel	non
Girardet Jean-François	non	de Prévile Yves	oui
Girardet Myriam	non	Reiss André	non
Hamann Philippe	non	Robert Jacques	oui
Hayes Sasa	non	Schweizer Adriana	non
Hernot François	oui	Serrano Philippe	non
Hubert Emile	non	Tillmann Robert	non
Hulliger Jean-Philippe	oui	Tschudi-Spiropulo Alejandra	oui
Inacio Marlène	non	Wullschleger Corinne	non

M. Cornuz annonce un cinquième amendement déposé par les Socialistes, les Verts et A gauche toute Couleurs meyrinoises, concernant la réintroduction dans le budget de 2 postes à l'Antenne objectif emploi. Le premier poste est celui d'un-e conseiller-ère en insertion professionnelle à 80% en CDI dès le 1^{er} mai 2015 pour un montant de CHF 85'569.-, et un poste de conseiller-ère en insertion professionnelle à 40% en CDI dès le 1^{er} avril 2015 pour un montant de CHF 43'436.-.

Mme Tschudi-Spiropulo présente le 5^{ème} amendement:

"Chers Conseillers municipaux,

On se retrouve pour parler des chômeurs. Il ne s'agit pas de profils de poste, ni de la gouvernance, mais simplement des chômeurs. Nous sommes conscients, dans l'Alternative, que la situation actuelle sur le front de l'emploi va, dans le meilleur des cas, perdurer et dans le pire des cas, se détériorer. Le Conseil administratif a proposé de transformer les contrats à durée déterminée de deux conseillers en insertion professionnelle en contrat à durée indéterminée (CDI). En commission des finances, une majorité des commissaires a balayé cette proposition. Les trois partis de l'Alternative estiment que ceci est une grave erreur. Elle démontre une méconnaissance totale de la réalité sociale de notre commune. On se demande si ceux qui refusent la proposition du Conseil administratif ont écouté le bilan des trois ans d'engagement de l'Antenne objectif emploi, qui a été présenté en commission emploi et anticrise au cours de 10 heures de séances. On a quelques doutes. Il y a aujourd'hui 1300 demandeurs d'emploi à Meyrin; en moyenne 10 d'entre eux sont arrivés à décrocher chaque mois un contrat à durée indéterminée en 2014. Et l'Antenne objectif emploi (AOE) y contribue. Nos partenaires institutionnels, l'Office cantonal de l'emploi et l'Hospice général, qui ont été auditionnés en commission, reconnaissent l'efficacité et la complémentarité du travail de l'AOE. Il y a de toute évidence des conseillers municipaux qui sont frappés d'amnésie, ce soir.

Un article, paru dans le journal *Le Courrier* du 13 novembre 2014, rapporte que la Cour des comptes, dans son évaluation des mesures d'insertion professionnelle, recommande de développer celles qui visent à recréer des compétences sociales et comportementales pour permettre aux personnes les plus éloignées du marché de l'emploi, de trouver du travail. C'est précisément le travail que fait l'Antenne objectif emploi. La performance économique de ces mesures d'insertion est démontrée. Les personnes qui réintègrent le marché du travail sortent de l'aide sociale et prennent le statut de contribuable. Les recettes fiscales supplémentaires sont estimées à plus de 600'000.- par année. C'est dix fois plus que le surcroît de moins de CHF 61'000.- par année que représente la conversion de ces deux postes à l'AOE en CDI. Face à ces arguments factuels, les "y a qu'à" et les "y en a marre" vont évidemment vouloir contester et affaiblir l'AOE et prétendre qu'il n'y a qu'à renouveler leur contrat en CDD. Mais quelles seront les conséquences de cette économie d'environ CHF 57'000.- ? Et surtout quel sera son prix ? D'abord, rappelons que l'on ne peut pas renouveler de CDD plus de deux fois. A terme, il faudra se séparer des personnes compétentes qui ont construit tout un réseau de relations et de contacts avec les entreprises. Il se peut d'ailleurs qu'elles aillent proposer leurs services autre part où l'on sait considérer et reconnaître leurs compétences et leur travail de réseautage. Maintenir un CDD, c'est faire comme si le chômage actuel était conjoncturel et non pas structurel et qu'à terme, on allait pouvoir se passer de l'AOE. Cette analyse, qu'à peu près aucun économiste ne partage, n'engage que ceux qui s'opposent aux CDI. Et même si un miracle devait un jour se produire qui rendrait l'AOE superflu, rien n'empêcherait la Commune de se séparer des collaborateurs-trices en CDI, puisque la fonction n'existerait plus, et pour lesquels aucun poste ne pourrait être trouvé.

Les autorités meyrinoises font d'énormes efforts aujourd'hui auprès des entreprises meyrinoises, que cela soit à travers le Meyrin Economic Forum ou l'AOE, pour les inciter à favoriser l'engagement et la formation des personnes en

recherche d'emploi dans notre commune. En maintenant en CDD, sans la moindre justification, des postes qui devraient logiquement passer en CDI, c'est un très mauvais message que vous envoyez aux entreprises meyrinoises. Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais. Comment peut-on vouloir maintenir dans un statut précaire des personnes qui avec beaucoup de dévouement et d'engagement s'efforcent d'aider nos concitoyens meyrinois à retrouver un emploi ? Les partis de l'Alternative expriment leur reconnaissance à ses collaboratrices et collaborateurs. Nous souhaitons qu'ils poursuivent leur mission à l'avenir avec la même conviction et la même motivation. Si ce Conseil municipal devait toutefois pérenniser les CDD, nous comprendrions que cela affecte leur motivation.

En conclusion, refuser aujourd'hui de passer les deux postes en CDI représenterait clairement un affaiblissement des efforts communaux dans la lutte contre le chômage. Celles et ceux qui aujourd'hui refusent notre amendement, ne pourront décemment demain proclamer sur la place publique qu'ils défendent les chômeurs meyrinois. Notre amendement demande donc de rétablir les CDI proposés initialement par le Conseil administratif, pour les deux postes de conseillers en insertion professionnelle et nous demandons le vote nominatif, afin que chacun dans cet hémicycle porte sa responsabilité."

M. Cornuz en prend note et ouvre les feux pour les débats.

M. Girardet souhaite déposer une motion d'ordre. Il aurait pu interrompre la préopinante pour demander une motion d'ordre afin que le règlement soit appliqué. Il se trouve qu'il a été surpris que Mme Tschudi se permette de voter mais en plus de participer aux commissions qui parlaient de ces postes à l'Antenne objectif emploi. Lors de ces auditions, Mme Tschudi a avoué bénéficier actuellement de l'aide de ces personnes. Or, le règlement précise que si une personne a un intérêt privé, personnel sur un objet qui est mis en discussion, elle doit s'abstenir de participer à la discussion et ne pas voter. Il demande que le règlement soit appliqué !

M. Cornuz ne comprend pas comment appliquer sa demande étant donné que Mme Tschudi a déjà fait part de sa position.

M. Girardet réplique en rappelant que c'est au président de faire appliquer le règlement. Il avait demandé la parole avant l'intervention de Mme Tschudi. Il semble que le président soit plus intéressé à faire appliquer le règlement pour des petites remarques lancées dans l'hémicycle que dans des cas aussi sérieux que celui-ci. Il estime que les Verts sont assez nombreux pour pouvoir s'exprimer sur ce sujet qui concerne directement Mme Tschudi.

M. Cornuz entend ses propos, mais lorsque M. Girardet a appuyé sur le bouton pour demander la parole, il n'était pas censé savoir qu'il s'agissait d'une motion d'ordre, car cet élément ne s'affiche pas sur son écran. La prochaine fois qu'il souhaite une motion d'ordre, il serait préférable qu'il la demande à haute et intelligible voix.

Mme Tschudi réclame une motion d'ordre, puisque M. Girardet vient d'insulter une des préopinantes en la traitant d'idiote !

M. Cornuz souhaite que le calme se rétablisse dans l'hémicycle.

Dans ce cas, **M. Girardet** réitère sa demande de motion d'ordre et espère que le règlement soit enfin appliqué afin que Mme Tschudi ne puisse ni voter ni participer aux discussions sur cet objet !

M. Cornuz en prend note.

Mme Tschudi propose que M. Amato relise sa position.

M. Cornuz ne veut pas entrer dans ce genre de discussion qui ne va pas faire avancer le débat.

Mme Boget intervient. Elle ne comprend pas que l'on puisse valider cette motion d'ordre. Elle rappelle que le rôle des élus est de voter principalement des sommes d'argent. Mme Tschudi avec beaucoup d'humilité a dit qu'elle était au chômage et qu'elle bénéficiait d'un accompagnement de l'AOE. Elle n'en retire aucun bénéfice et ne prélève pas sur les sommes dévolues à l'Antenne objectif emploi pour son intérêt personnel. Elle ne comprend pas très bien l'interprétation de la langue française de M. Girardet, mais c'est aux élus de savoir s'ils souhaitent prendre en considération une remarque aussi aberrante !

M. Robert rappelle que la démocratie représente toutes les catégories de la population. Il est persuadé que, lors du débat sur les prestations aux aînés, M. Girardet ne va pas se récuser alors qu'il est directement concerné. *[Protestations de M. Girardet]* Dans un autre canton, un député a dû démissionner car il était trop pauvre pour payer ses impôts. Doit-on en conclure que la démocratie n'est valable que pour certaines catégories d'individus, sans les personnes âgées, sans les personnes pauvres ou qui n'ont pas de moyens ? Non. La démocratie représente la totalité de la population y compris ceux qui bénéficient de prestations publiques, car elles sont faites pour cela.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Cornuz** met aux voix le **5^{ème} amendement**, proposant de **réintroduire un poste de conseiller-ère en insertion professionnelle à 80% en CDI dès le 1^{er} mai 2015 pour un montant de CHF 85'569.-, et un poste de conseiller-ère en insertion professionnelle à 40% en CDI dès le 1^{er} avril 2015 pour un montant de CHF 43'436.-.** Il est refusé par 17 non 13 oui.

Amato Maurice	oui	Placide Iswala	oui
Brocard Eric	oui	Jimenay Arthur	non
Brulhart Jean-Claude	oui	Kunz-Félix Marielle	non
Duay-Duran Dorine	non	Leuenberger Nathalie	oui
Dumalle Marcel	oui	Mac-Kay Andreia	oui
Frauchiger Roger	non	Mastoura Chadli	oui
Gaetanino Marco	non	Orlandini Daniel	non
Girardet Jean-François	non	de Préville Yves	oui
Girardet Myriam	non	Reiss André	non
Hamann Philippe	non	Robert Jacques	oui

**Séance du 18 novembre 2014
tenue en séance ordinaire**

Hayes Sasa	non	Schweizer Adriana	non
Hernot François	oui	Serrano Philippe	non
Hubert Emile	non	Tillmann Robert	non
Hulliger Jean-Philippe	oui	Tschudi-Spiropulo Alejandra	oui
Inacio Marlène	non	Wullschleger Corinne	non

M. Cornuz annonce un 6^{ème} amendement déposé par M. Mastoura, concernant la réintroduction d'un poste de comptable-expérimenté à 80% au service des finances.

M. Mastoura déclare:

"Meyrin-Cointrin n'est plus une petite commune comme auparavant. C'est une ville qui gère presque cents millions de charges par année et nécessite du personnel qualifié et expérimenté, une gestion responsable en tous points et pour tous les services.

Le service des finances est l'un des maillons de la chaîne du développement de notre ville Meyrin-Cointrin, qui compte autant d'habitants que de salariés. Un seul et unique comptable, qui doit gérer les facturations de tous genres, n'est plus possible. De plus, personne n'est à l'abri d'une maladie ou autre.

Le budget de l'année 2015 prévoit dans ses dépenses l'engagement de personnel suivant les services qui le demandent. Utiliser du personnel dans la fonction publique en CDD, c'est donner l'exemple aux patronats privés pour exploiter de plus en plus l'être humain, c'est augmenter la pauvreté et ainsi, réduire les entrées fiscales pour toute la ville.

Le poste de comptable expérimenté avec un contrat en CDI à 80% devient une nécessité absolue pour le bon fonctionnement des finances de notre chère ville. La droite de ce Conseil municipal s'oppose au CDI à chaque engagement avec une arrogance arrosée de mépris pour les employés de la ville, point qui me pousse à voter cet amendement.

Je réclame le vote nominatif."

M. Cornuz en prend note et ouvre le débat sur cet objet.

M. Hernot s'aperçoit que la droite est très attentive aux dépenses financières et, ne serait-ce que pour accéder à ses demandes, il est nécessaire de demander un poste de comptable qualifié en vue des adaptations exigées par la Confédération. La gestion des finances en sera d'autant plus efficace. Ainsi, le service pourra répondre de manière précise et dans les temps aux différentes demandes. C'est dans cet état d'esprit, qu'il souhaite que ce poste soit accepté.

Mme Mac-Kay craignait une chose en particulier: que la droite décide de refuser la majorité des postes en CDI proposés par la gauche. Elle poursuit:

"Prenons en considération le travail de préparation en vue de la migration vers le MCH2, qui devrait être effective dès le 1^{er} janvier 2017. Voici les raisons de ce tourment. En regardant le budget des années précédentes, notre groupe

A gauche toute constate que, lorsque la droite dirige la Commune, tous les postes demandés sont accordés. En revanche lorsque les Socialistes ou les Verts sont aux manettes, le saccage du budget venant d'en-dessous, je tiens à le préciser, devient monnaie courante.

Engager du personnel qualifié et compétent en CDI est une nécessité. Je vous en prie, rassurez nous: est-ce que quelqu'un a réellement l'intention de mettre à mal la bonne marche de notre commune pour sa seule et unique gloire ? Le bien-vivre à Meyrin ne primerait-il pas sur une idéologie militante quelle qu'elle soit ? Est-ce que quelqu'un ici présent aurait si peu confiance en son électorat qu'il se permettrait de mettre techniquement à mal notre commune pour ensuite revendiquer devant la masse électorale l'incapacité de la gauche à faire face à ses obligations ?

Merci de votre attention."

M. Cornuz donne la parole à M. Girardet en espérant qu'il ne s'agisse pas d'une nouvelle motion d'ordre.

M. Girardet réplique en expliquant qu'une motion d'ordre doit être soumise au vote, ce que le président n'a pas fait ! Par conséquent, il ferait mieux de relire son règlement afin de pouvoir le faire appliquer. De plus, elle n'a même pas été exécutée. M. Cornuz peut donc se rendre compte du niveau où se place son autorité et la façon dont il l'exerce...

M. Cornuz l'interrompt en précisant que les attaques personnelles peuvent se faire en dehors de l'hémicycle.

M. Girardet estime que c'est le président qui l'a cherché avec la motion d'ordre. Il aurait très bien pu interrompre Mme Tschudi et ne l'a pas fait par politesse. Reprenant le cours du débat, **M. Girardet** a été étonné par la demande du Conseil administratif d'engager un comptable expérimenté. Puis, il s'est rappelé qu'en 2014 une nouvelle responsable avait été engagée, qui fait un excellent travail par ailleurs, mais cet engagement n'avait pas été prévu dans le budget 2014. Cet élément est venu se greffer en plus dans le budget. Cependant, il est temps d'avouer que le budget compte deux salaires de responsable de service des finances, puisque l'ancien responsable déchu reçoit toujours le même salaire. Si la nouvelle responsable a pu être engagée, c'est parce qu'une autre employée partait à la retraite. Par conséquent, il manque effectivement un expert-comptable au 1^{er} janvier. Du moment que le Conseil administratif, contrairement à ce qu'il avait annoncé, n'a pas dit clairement que le service des finances allait être doté de deux responsables de service, dans ce cas, le MCG estime qu'il doit se débrouiller avec le budget à disposition pour 2015. Il pourrait à la limite entrer en matière pour un poste de comptable simple mais pas expérimenté.

M. Mastoura réplique qu'en commission de finances, il avait été spécifié qu'il n'y a pas de comptable expérimenté dans le service. La nouvelle responsable n'a pas encore engagé de personnel et attend le feu vert du Conseil municipal.

M. Iswala rappelle que Meyrin est une des villes les plus importantes de Suisse (35^{ème} position). Il est important de tenir compte des besoins de la responsable de service pour gérer un budget qui se rapproche des 100 millions et d'un plan des

investissements qui avoisinent les 400 millions, auxquels il faut ajouter les nouvelles demandes de la Confédération pour le MCH2.

La parole n'étant plus demandée, **M. Cornuz** passe au vote du **5^{ème} amendement** concernant la **réintroduction d'un poste de comptable-expérimenté à 80% en CDI au service des finances pour un montant de CHF 118'318.-** qui est **refusé par 17 non 13 oui**.

Amato Maurice	oui	Placide Iswala	oui
Brocard Eric	oui	Jimenay Arthur	non
Brulhart Jean-Claude	oui	Kunz-Félix Marielle	non
Duay-Duran Dorine	non	Leuenberger Nathalie	oui
Dumalle Marcel	oui	Mac-Kay Andreia	oui
Frauchiger Roger	non	Mastoura Chadli	oui
Gaetanino Marco	non	Orlandini Daniel	non
Girardet Jean-François	non	de Prévile Yves	oui
Girardet Myriam	non	Reiss André	non
Hamann Philippe	non	Robert Jacques	oui
Hayes Sasa	non	Schweizer Adriana	non
Hernot François	oui	Serrano Philippe	non
Hubert Emile	non	Tillmann Robert	non
Hulliger Jean-Philippe	oui	Tschudi-Spiropulo Alejandra	oui
Inacio Marlène	non	Wullschleger Corinne	non

M. Cornuz annonce le dépôt d'un 6^{ème} amendement déposé par l'Alternative concernant la modification de la ligne budgétaire de la taxe professionnelle pour équilibrer le budget. Cet amendement dépendait de l'acceptation des postes et comme ils ont été refusés, le président demande si la gauche souhaite le maintenir.

Comme cet amendement n'a plus de raison d'être, **M. Hernot** souhaite le retirer. Il aurait permis de rééquilibrer le budget si les postes avaient été votés.

Bien que ses collègues soient déjà intervenus pour expliquer les motifs économiques du refus de ces postes, **Mme Duay-Duran** ajoute que la droite souhaitait préserver les postes actuels des employés communaux et leurs prestations. La Commune va au-devant de grandes dépenses et si les finances devaient décliner de manière drastique, il faudrait envisager de couper dans les effectifs. Pour éviter d'en arriver là, la droite a préféré ne pas voter certains postes. Pour les grands projets urbanistiques et la petite enfance, les postes ont été votés par l'Entente afin qu'ils puissent être réalisés dans de bonnes conditions. Elle souhaite encore préciser que les CDD ne sont pas des contrats précaires, comme l'affirme la gauche, puisque les personnes concernées pourront continuer à travailler. Leur contrat sera renouvelé pour deux ou trois ans. La situation sera revue à l'échéance de ces contrats.

M. Cornuz annonce un 7^{ème} amendement, déposé par M. Dumalle au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant que le prix actuel de CHF 35.- pour les Flexicard soit conservé pour le budget 2015 en lieu et place du projet le fixant à CHF 38.-.

M. Dumalle explique que Meyrin est précurseur dans beaucoup de domaines, en particulier l'aide à la mobilité douce, notamment pour l'achat de vélos et scooters électriques. De plus, en son temps, ces mesures avaient été acceptées notamment pour aider les jeunes à bénéficier d'abonnements TPG moins chers. Il est désappointé d'apprendre que les CFF augmentent leurs tarifs, que les TPG, avant la votation populaire, également, alors que les problèmes de circulation à Genève sont explicites. Le constat est dur: l'on va à contresens du bon sens en augmentant les prix des transports publics. Par conséquent, il souhaite que le Conseil municipal donne un signal fort en ne s'alignant pas sur le prix recommandé par plusieurs communes genevoises. Selon un calcul rapide, seuls une centaine de billets sont vendus par mois, entraînant une augmentation dans le budget de CHF 3600.- par année, ce qui ne devrait théoriquement pas le grever.

M. Serrano annonce qu'il s'abstiendra pour cet amendement. Il rectifie les propos de M. Dumalle en précisant que c'est l'Union suisse des transports qui fixe les prix et non pas les CFF.

M. Girardet est étonné de devoir voter sur un amendement qui a dû être remis par écrit mais que les conseillers municipaux n'ont pas sous les yeux. Il ne connaît ni le montant ni la manière dont les calculs ont été effectués. Il veut bien croire M. Dumalle qui affirme qu'il y a 100 cartes vendues par mois. Il sait que ces cartes remportent un énorme succès et le nombre avancé par M. Dumalle lui semble faible. Il regrette que l'amendement n'ait pas été communiqué au préalable car il aurait pu avoir des chiffres à se mettre sous la dent. Il ne comprend pas qu'on lui ait exigé de les remettre par écrit, ce qu'il a fait en transmettant à tous les conseillers son amendement par écrit afin que les chiffres soient connus. De plus, il souhaite savoir s'il est vrai que la commune pratique deux tarifs différents, soit CHF 35.- pour les Meyrinois et CHF 45.- pour les non Meyrinois, car ce sont les informations qu'il a pu obtenir.

M. Cornuz apporte un rectificatif aux chiffres avancés par M. Dumalle. La différence de prix dans le budget est plutôt de CHF 15'000.- et non de CHF 3'600.-.

M. Tschudi répond que les cartes sont vendues exclusivement aux Meyrinois. Par conséquent, il n'y a pas de prix différencié. Il existe par contre les cartes journalières, qui elles sont vendues par les CFF, mais dont le prix dépasse les CHF 45.-.

Revenant sur les propos de M. Girardet, **M. Hernot** se référant à l'article 93 du règlement, rappelle que tout amendement doit être présenté au président et soumis au débat. Il explique que la commission de liaison a précisé qu'il devait

être présenté par écrit et n'a nullement fixé l'obligation de distribuer les amendements par écrit aux conseillers municipaux.

M. Girardet en déduit que l'amendement n'a pas été déposé par écrit puisque le secrétaire général en a fait un rectificatif ! Il n'arrive pas à croire qu'on leur présente un amendement que M. Dumalle prétend ne coûter que CHF 3'600.- par année et qu'ensuite, le président en apporte un rectificatif ! Il ne comprend pas comment les conseillers municipaux peuvent en discuter dans ces conditions !

M. Cornuz confirme avoir reçu l'amendement par écrit au préalable. Le montant total n'était pas indiqué sur l'amendement. M. Dumalle a avancé un chiffre erroné et la correction a été effectuée. Il ne voit pas ce que M. Girardet souhaite de plus ! Personne n'a l'obligation de distribuer par écrit à tous les conseillers ses amendements. M. Girardet l'a fait, ce qui est très charitable de sa part. Le débat peut néanmoins avoir lieu, même s'il n'a pas les informations sous les yeux.

M. Dumalle reconnaît son erreur. En dépit du correctif, il souhaite maintenir son amendement, car le principe reste exactement le même.

M. Jimenay trouve assez curieux que certains vantent les mérites de l'administration et lorsque cette dernière propose un projet, il est balayé. Il ne comprend pas cette façon de faire. De plus, il souligne que de nombreuses communes sont passées depuis plusieurs années à un prix bien supérieur et donc cette augmentation infime ne peut occasionner autant de débats. Il pense que cet amendement doit être refusé et qu'il serait judicieux de soutenir les propositions de l'administration.

M. Cornuz rectifie en précisant que cette décision émane du Conseil administratif et non de l'administration.

[Mme Wullschleger sort de la salle].

Comme personne d'autre ne souhaite s'exprimer, **M. Cornuz** passe au vote de **l'amendement de baisser le prix des Flexicard à CHF 35.- dans le budget au lieu des CHF 38.- proposés pour un montant de CHF 15'000.-**, qui est refusé par 16 non et 12 oui et 1 abstention.

M. Cornuz annonce le dépôt d'un dernier amendement déposé par M. Girardet, au nom du MCG, concernant le montant des jetons de présence du Conseil municipal.

M. Girardet espère que son amendement ne va pas l'obliger à ne pas prendre part au vote, car il vise à demander la réintroduction des jetons de présence des caucus en 2015. Il rapporte qu'en 2012, les jetons de présence se montaient à CHF 335'446.- et en 2013, ils sont passés à CHF 299'888.-, soit environ un coût à la collectivité de CHF 10'000.- par conseiller. Il estime que le travail effectué par les conseillers mérite ce salaire. Le MCG pense que les caucus doivent également

être rétribués, car il s'agit d'un travail conséquent. Il entend certains avancer que l'argumentation est facile, puisque des efforts sont demandés à l'administration. Néanmoins, le budget que le municipal s'apprête à voter, a été augmenté de 5% environ au niveau des charges. Les conseillers municipaux ne se sont pas servis pour augmenter les jetons de présence. Il rappelle que ces derniers seront pris en compte dans la déclaration d'impôts en 2015. La plupart des conseillers rétrocède une partie des jetons aux partis. De plus, les conseillers municipaux, peu soucieux des dépenses des deniers publics, se sont offerts un grand voyage à Marseille, alors que d'autres qui n'ont en pas les moyens, ont renoncé à ce voyage, étant donné qu'une participation personnelle était exigée. Luxe qu'ils ne pouvaient se permettre. Pour toutes ces raisons, **M. Girardet** demande que son amendement soit soutenu... et puis décide de le retirer...

M. Cornuz lui demande de répéter, craignant avoir mal compris.

M. Girardet répète vouloir retirer son amendement.

M. Cornuz ne comprend pas. M. Girardet souhaite que l'on soutienne son amendement, mais aimerait le retirer en même temps ?

M. Girardet souhaite qu'on le soutienne moralement. Ainsi, ceux qui pensent que son amendement est valable, peuvent sans autre le reprendre et le voter.

M. Cornuz convient que ce procédé est assez inédit. Il prend note de ses propositions, qui suscitent quelques réactions.

M. Girardet rétorque en précisant qu'il n'y a pas de réactions et que le président n'a qu'à passer à la suite.

M. Cornuz le contre en expliquant que du moment où l'amendement est déposé et que des demandes de paroles surviennent, il est dans l'obligation d'ouvrir le débat.

[Le Bureau estime qu'il faut tenir compte du retrait de son amendement].

M. Cornuz présente ses excuses au chef de groupe du MCG et retire l'amendement.

Etant donné que tous les amendements proposés ont été refusés, le président annonce que les montants des deux délibérations restent les mêmes.

Mme Tschudi souhaite revenir sur l'amendement retiré par le chef de groupe du MCG et précise qu'elle ne le soutient pas moralement.

M. Cornuz demande que l'on cesse de polémiquer sur ce sujet. L'heure étant dépassé, il aimerait pouvoir clore la séance rapidement.

Au vu des résultats des amendements, **M. Hernot** demande une suspension de séance de 10 minutes pour préparer leur position.

M. Cornuz rappelle que cette proposition doit être soumise au vote selon le règlement. Le président met aux voix la **proposition de suspension de séance**,

qui **est refusée par 15 non, 14 oui et 1 abstention**. **M. Cornuz** en déduit que M. Jimenay s'est trompé en pressant sur le bouton.

M. Jimenay le confirme et déclare que c'était pour détendre l'atmosphère. [*Eclats de rire*].

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Cornuz** soumet au vote la **délibération n° 2014-34a**,

relative aux indemnités allouées en 2015 aux maire, conseillers administratifs et aux jetons de présence des conseillers municipaux

Vu l'article 30, al. 1 lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le projet de budget pour l'année 2015;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 novembre 2014;

D E C I D E

PAR 17 OUI

1. de fixer les indemnités allouées aux maire et conseillers administratifs à CHF 291'242.-,
2. de fixer les jetons de présence alloués aux conseillers municipaux à CHF 270'000.-,
3. de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2015 suivantes:
02.300 Indemnités aux maire et conseillers administratifs,
01.300 Jetons de présence aux conseillers municipaux.

(17 conseillers ont pris part au vote)¹

M. Cornuz met alors aux voix la **délibération n° 2014-35a**,

relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2015, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

¹ Adjonction demandée par M. Girardet (cf. procès-verbal du 16 décembre 2014, page 5)

**Séance du 18 novembre 2014
tenue en séance ordinaire**

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1 lettre a et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

Vu le budget administratif pour l'année 2015 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan des investissements;

Vu le rapport des séances de la commission des finances élargie du 25 et 30 septembre 2014 sur la présentation du plan des investissements;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 96'357'703.- aux charges et de CHF 96'820'779.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 463'076.-;

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 12'205'893.-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 11'742'817.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 463'076.-;

Attendu que le nombre des centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2015 s'élève à 43 centimes;

Attendu que le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2015 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la Commune s'élève à 0 centimes;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 62'300'257.- aux dépenses et de CHF 9'144'000.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élèvent à CHF 53'156'257.-;

Attendu que les investissements nets de CHF 53'156'257.- sont autofinancés pour un montant de CHF 12'205'893.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 40'950'364.-;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 novembre 2014,

D E C I D E

PAR 17 OUI

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2015 pour un montant de CHF 96'357'703.- aux charges et de CHF 96'820'779.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 463'076.- ;
2. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2015 à 43 centimes,

**Séance du 18 novembre 2014
tenue en séance ordinaire**

3. de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2015 à 0 centimes,
4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2015 jusqu'à concurrence de CHF 40'950'364.-; pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif,
5. d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2015 tout emprunt arrivant à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

(17 conseillers ont pris part au vote)¹

Etant donné l'heure tardive, **M. Cornuz** décide de reporter le reste de l'ordre du jour à la prochaine séance du Municipal, qui aura lieu le 16 décembre avec probablement une séance de réserve le 18 décembre.

* * *

La séance est levée à 23h20/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en date du 8 décembre 2014.

La 1^{ère} secrétaire :

Le président :

Nathalie Leuenberger

Eric Cornuz

¹ Idem